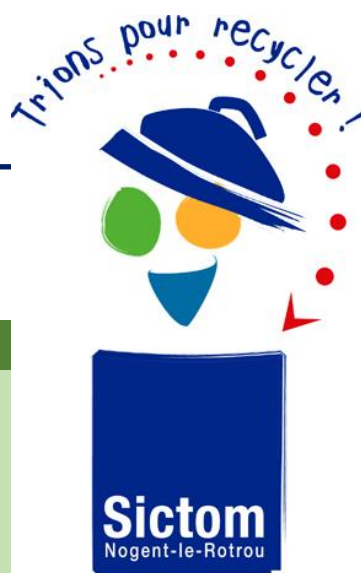


Année 2019



# RAPPORT ANNUEL

**Sur le Prix et la Qualité du Service Public de  
Prévention et de Gestion des Déchets**



**SYNDICAT MIXTE POUR LA COLLECTE ET LE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES DE LA REGION DE NOGENT LE ROTROU**

44 rue Villette Gâté

28400 NOGENT LE ROTROU

Tel : 02.37.29.68.56—FAX : 02.37.29.68.69

## SOMMAIRE

<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>4</b>
<b>1<sup>ERE</sup> PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE .....</b>	<b>5</b>
A – LE TERRITOIRE .....	5
B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT.....	6
1. <i>Le Comité Syndical.....</i>	6
2. <i>Le Bureau Syndical .....</i>	7
3. <i>Organigramme du Personnel du Syndicat (au 1<sup>er</sup> janvier 2019).....</i>	7
C - COMPETENCE ET MODE DE FINANCEMENT.....	8
1. <i>Les compétences .....</i>	8
2. <i>Le mode de financement .....</i>	8
2.1 – Participations des EPCI via la TEOM .....	8
2.2 – REDEVANCE SPECIALE .....	10
2.3 - TVA à taux réduit.....	11
<b>2<sup>EME</sup> PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES .....</b>	<b>12</b>
A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS.....	12
1. <i>Les déchets des ménages .....</i>	12
1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles .....	12
1.2. Les Collectes Sélectives .....	13
1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte .....	14
1.4. Les Déchetteries .....	14
2. <i>Les déchets non ménagers .....</i>	16
2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères .....	16
2.2. Collectes en Déchetteries.....	16
2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants .....	17
3. <i>Les tonnages collectés et leur évolution.....</i>	18
3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif).....	18
3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte .....	19
3.3. Les tonnages collectés en déchetteries .....	19
B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS .....	22
1. <i>Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés .....</i>	22
2. <i>Les unités de traitement et de valorisation .....</i>	23
2.1. L'Usine d'Incinération .....	23
2.2. Le Centre de Tri .....	26
2.3. La Plate-forme de Compostage .....	29
2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique .....	29
C. PERFORMANCES DU SICTOM .....	30
1. <i>Réduction des quantités de déchets produits.....</i>	30
2. <i>Valorisation .....</i>	31
D. COMMUNICATION ET PREVENTION.....	33
1. <i>Communication : Sensibilisation au tri.....</i>	33
1.1 - Les Outils de Communication .....	33
1.2 - Les Animations .....	35
1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation .....	36
2. <i>Prévention et réduction des déchets .....</i>	37
2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention » / 2012-2017 .....	37
2.2 - Le CODEC.....	39
2.3 - La collecte des textiles .....	45
E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICABLES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS .....	48
<b>3<sup>EME</sup> PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>52</b>
A. LES MODALITES D'EXPLOITATION .....	52
B. LES DEPENSES (COMPTE ADMINISTRATIF) .....	53
C. LES RECETTES.....	54
D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS .....	55

1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers .....	55
2. Le service des DECHETTERIES .....	56
3. Le service PREVENTION .....	57
E. DETAIL DES COUTS AIDES (DONNEES 2018) .....	58
<b>4<sup>EME</sup> PARTIE : SYNTHESE .....</b>	<b>60</b>
A. LE SERVICE .....	60
B. LES TONNAGES COLLECTES .....	60
C. LES COUTS .....	61
<b>ANNEXES .....</b>	<b>62</b>
<b>GLOSSAIRE .....</b>	<b>68</b>

#### **RAPPEL REGLEMENTAIRE :**

*Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets inscrit dans la loi Barnier du 2 février 1995, est devenu une obligation avec le décret n°2000-404 du 11 mai 2000. Mais dans son titre IV (économie circulaire), la loi n°2015-992 du 17 août 2015, relative à la transition énergétique pour la croissance verte, a instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans l'article L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT).*

*Ainsi, l'article L.2224-17-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (créé par la LOI n°2015-992 du 17/08/2015) et le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, apportent diverses modifications sur le rapport annuel. Il met notamment à jour les indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans ce rapport, fondés sur la comptabilité analytique dont fait l'objet, le service de prévention et de gestion des déchets.*

## INTRODUCTION

Créé en 1974, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SICTOM) du secteur de Nogent-le-Rotrou gère la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés.

Le Syndicat compte aujourd'hui **39 communes**, pour **32 878 habitants** (donnée INSEE 2016), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Le Syndicat Intercommunal devient **Syndicat Mixte** à la suite de la création des Communautés de Communes qui se sont substituées aux communes adhérentes : 6 Communautés de Communes adhèrent au SICTOM de Nogent le Rotrou depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La première réalisation du Syndicat fut la construction d'une **usine d'incinération** à Nogent-le-Rotrou, dont l'activité débuta au 1<sup>er</sup> avril 1977.

La **collecte du verre** a été instituée en 1982, avec la mise à disposition de conteneurs d'apport volontaire sur l'ensemble du territoire.

En 1993, afin d'améliorer la qualité du service, la collecte des ordures ménagères est **conteneurisée**.

Cette même année, la « déchetterie » (plateforme de stockage) de Nogent-le-Rotrou est mise en place sur le site de l'usine d'incinération.

**Le réseau de déchetteries** se développa par la suite, avec la construction de deux nouveaux sites à **Thiron-Gardais et à Charbonnières** en 1997.

L'usine de Nogent-le-Rotrou n'étant plus aux normes, l'activité d'incinération des ordures ménagères cessa le 31 décembre 1998. Du fait de ce changement important dans le fonctionnement du traitement, la compétence « **traitement des ordures ménagères** » fut transmise par le SICTOM au **SOMEL** (Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir).

Depuis le **1<sup>er</sup> janvier 1999**, l'incinération s'effectue à l'usine ORISANE, située à Mainvilliers. Le transfert et le traitement de ces déchets ne sont dorénavant plus de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou mais de celle du SOMEL.

Dans le but d'atteindre les objectifs de valorisation du Plan Départemental d'Élimination des Déchets, la **collecte sélective** des emballages ménagers et des journaux-magazines a été mise en place au début de l'année **2000**.

Dès octobre **2000**, le SICTOM a mis en place la collecte des **déchets toxiques** dans les déchetteries et a autorisé **l'accès des déchetteries aux professionnels**.

En 2003, une nouvelle **déchetterie située au Theil-sur-Huisne** a été construite. Elle dessert principalement les habitants des communes de l'Orne adhérentes au SICTOM.

Dès octobre 2005, le SICTOM ouvre une nouvelle **déchetterie sur la commune de Nogent-le-Rotrou**. Ce nouveau site a permis la fermeture de la plate-forme de stockage qui avait été mise en place en 1993. Il propose une infrastructure beaucoup plus fonctionnelle aux habitants du Syndicat.

Dès 2009, le SICTOM entre dans une phase d'optimisation, et amplifie sa **communication** sur le tri sélectif.

Le syndicat se lance également dans la **prévention** par la réduction des déchets à la source en menant une opération de **compostage individuel, un programme local de prévention** dès 2012 puis un **contrat d'objectifs déchets et économie circulaire (CODEC)** dès 2018.

Suite aux nouvelles réglementations relatives au fonctionnement des déchetteries, dès 2015, le SICTOM engage la rénovation de son parc, par l'extension de la déchetterie de Thiron Gardais et celle de Charbonnières en 2017.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : **sortie des communes de CONDEAU et DANCE**. La Communauté de Communes Cœur du Perche a décidé d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs pour ces 2 territoires, suite à leur fusion en communes nouvelles.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : **dissolution du SOMEL** et reprise de la compétence « traitement » par le SICTOM. Mise en place d'une coopération entre le SICTOM de Nogent le Rotrou, le SICTOM de BBI, le SIRTOM Courville et Chartres Métropole, pour le transfert/transport/traitement des déchets.

## 1<sup>ère</sup> PARTIE : ORGANISATION SYNDICALE

### A – LE TERRITOIRE

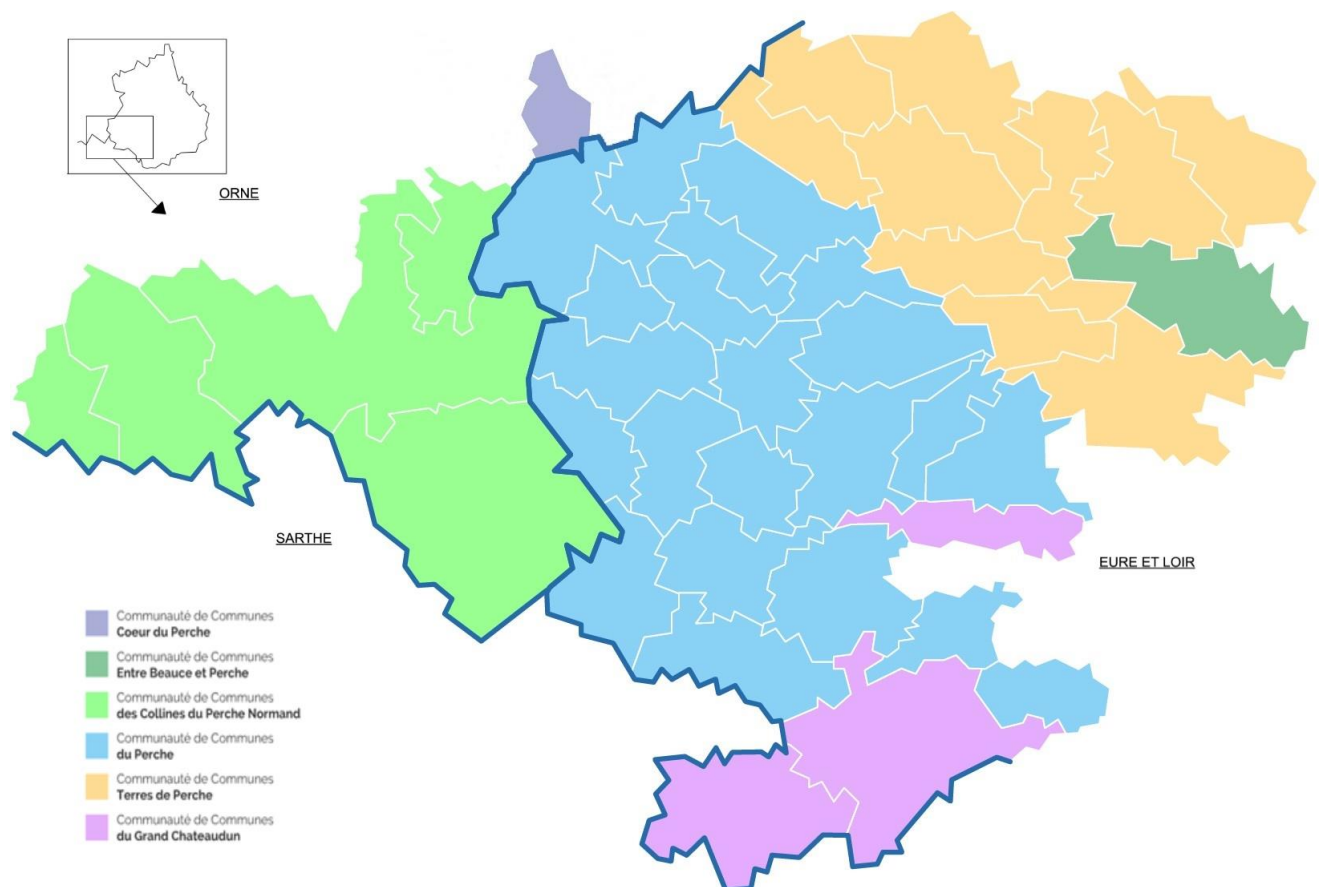
Le Syndicat compte **39 communes**, pour **32 878 habitants** (donnée INSEE 2016 – population connue au 1<sup>er</sup> janvier 2019), réparties sur deux départements : l'Eure et Loir et l'Orne.

Les 39 communes sont désormais réparties en 6 Communautés de Communes :

- CDC Cœur du Perche,
- CDC Entre Beauce et Perche,
- CDC des Collines du Perche Normand,
- CDC du Perche,
- CDC Terres de Perche,
- CDC du Grand Châteaudun.

Elles se sont substituées à leurs communes membres et ont délégué au SICTOM de Nogent le Rotrou les compétences « collectes » et « traitement » des déchets.

Les territoires de **Dancé et Condeau** ont quitté le SICTOM au 1<sup>er</sup> janvier 2019. La Communauté de Communes Cœur de Perche a décidé pour ces 2 territoires d'adhérer au SYRTOM du Perche Ornaïs. **Néanmoins, la collecte des ordures ménagères est assurée par le SICTOM de Nogent jusqu'à l'échéance de son contrat de collecte.**



Les territoires de Gémages, La Rouge, Male, Le Theil sur Huisne, l'Hermitières et Saint Agnan sur Erre, se sont regroupés pour former la commune nouvelle de VAL AU PERCHE.

Les territoires de Margon, Coudreceau, Brunelles se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'ARCISSES.

Les territoires de Fréigny et Saint Denis d'Authou se sont regroupés pour former la commune nouvelle de SAINTIGNY.

Les territoires d'Authou du Perche et Soizé se sont regroupés pour former la commune nouvelle d'AUTHON.

## Communes adhérentes au SICTOM de NOGENT LE ROTROU - au 1er janvier 2019

## Population municipale INSEE 2016 connue au 1er janvier 2019

département 28		département 28		département 61	
<b>Communauté de Communes du PERCHE</b>		<b>Communauté de Communes TERRES DE PERCHE</b>		<b>Communauté de Communes des COLLINES DU PERCHE NORMAND</b>	
ARCISSES		Chassant	331	Bellou le Trichard	217
<i>Brunelles</i>	555	Combres	565	Ceton	1792
<i>Coudreceau</i>	483	La Croix du Perche	165	St Germain de la Coudre	762
<i>Margon</i>	1171	Frazé	507	Val au Perche	3716
Argenvilliers	335	Happonvilliers	300	St Hilaire / Erre	528
Authon du Perche		Marolles les Buis	213	<b>5 communes</b>	<b>7 015</b>
<i>Authon du Perche</i>	1219	Nonvilliers Grand'Houx	427		
<i>Soizé</i>	300	Saintigny			
Beaumont les Autels	402	<i>Frétigny</i>	519	<b>département 28</b>	
Bethonvilliers	120	<i>Saint Denis d'Authou</i>	490	<b>Communauté de communes ENTRE BEAUCE ET PERCHE</b>	
Champrond en Perchet	402	Thiron-Gardais	1006	Montigny le Chartif	631
Chapelle Royale	308	<b>9 communes</b>	<b>4 523</b>	<b>1 commune</b>	
Charbonnières	254				
Coudray au Perche	343	<b>département 28</b>		<b>département 61</b>	
La Gaudaine	178	<b>Communauté de communes du GRAND CHATEAUDUN</b>		<b>Communauté de communes CŒUR DU PERCHE</b>	
Les Autels Villevillon	155	La Bazoches-Gouet	1 228	St Pierre la Bruyère	446
Les Etillieux	225	Moulhard	144	<b>1 commune</b>	
Luigny	352	Chapelle Guillaume	187		
Miermaigne	203	<b>3 communes</b>	<b>1 559</b>		
Nogent-le-Rotrou	9940				
Souancé au Perche	537				
St Bomer	200				
St Jean Pierre Fixte	260				
Trizay	450				
Vichères	312				
<b>20 communes</b>	<b>18 704</b>			<b>TOTAL POPULATION</b>	<b>32 878</b>
					<b>39 communes</b>

**B – LES REPRESENTANTS DU SYNDICAT****1. Le Comité Syndical**

- Composition du Comité :**

Chaque commune est représentée par un, voire plusieurs délégués (au prorata de la population). Ceux-ci ont été désignés par les conseils communautaires ou municipaux.

Ainsi, **66 délégués titulaires** sont désignés et forment le Conseil Syndical.

Chaque délégué titulaire dispose d'un délégué suppléant chargé de le représenter lors des séances en cas d'indisponibilité du délégué titulaire.



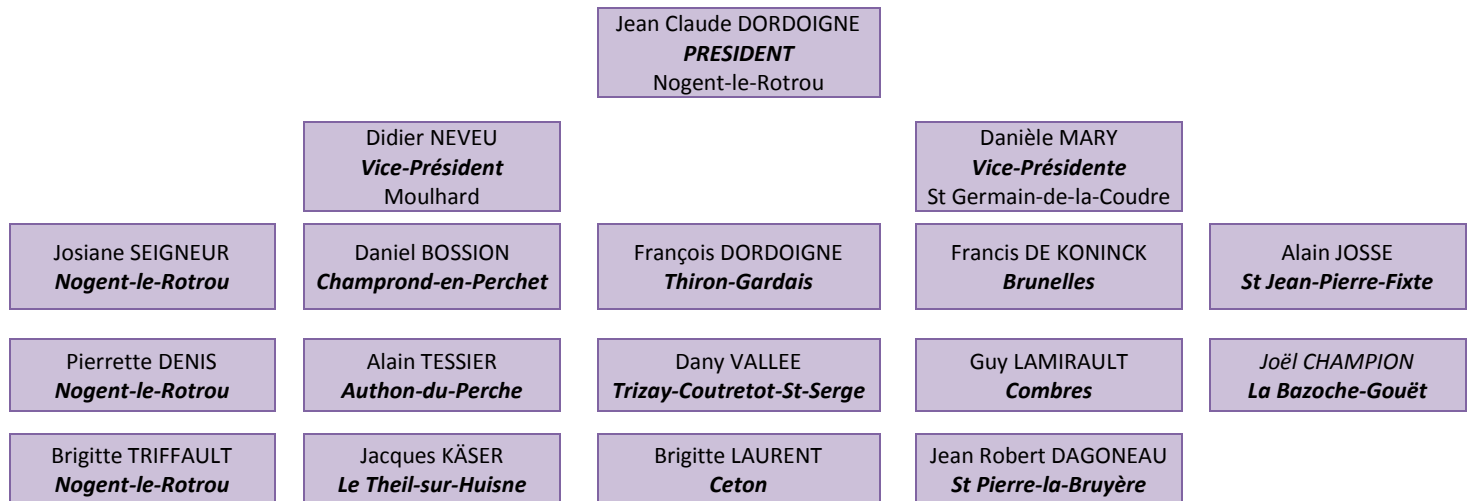
- Missions du comité :**

Le comité syndical vote le compte administratif, le budget et décide de la mise en place des différents projets.

## 2. Le Bureau Syndical

Le Conseil Syndical élit 1 Président, 2 vice-présidents et 14 membres : ces 17 personnes forment le bureau syndical, responsable de la gestion de la structure.

- Composition du Bureau depuis le 9 juin 2017 :**

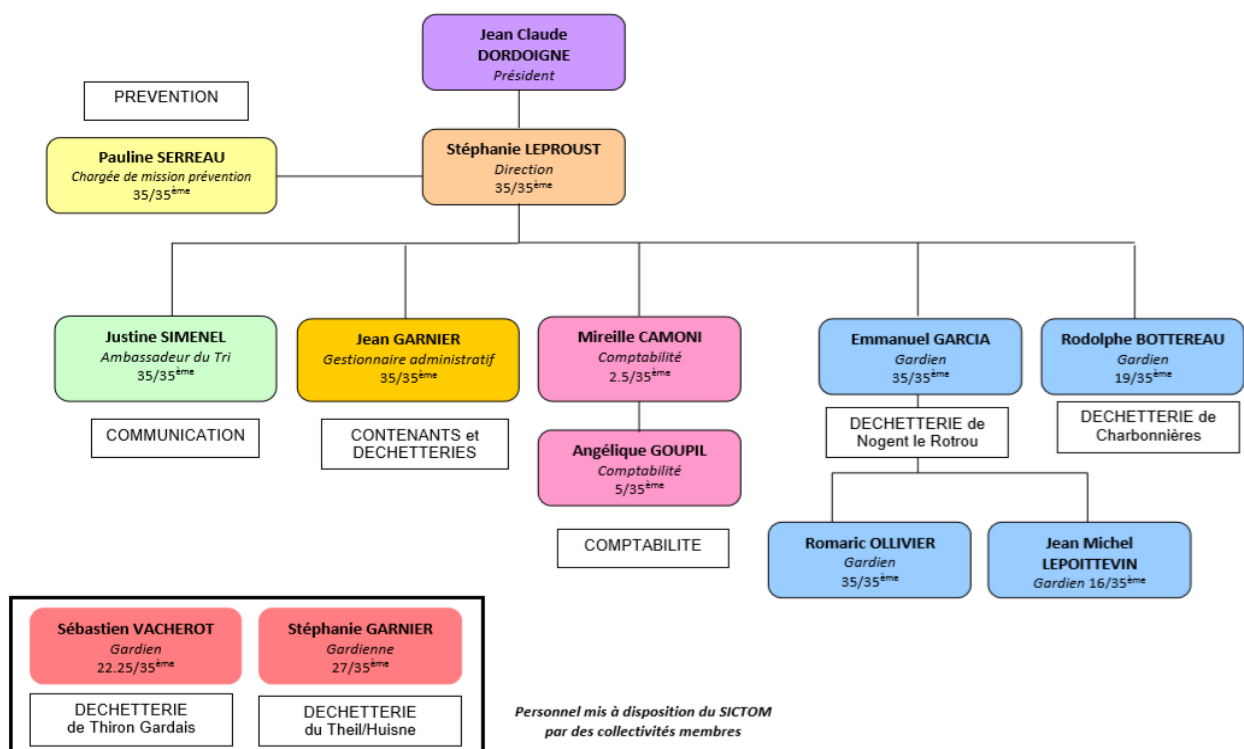


- Missions du Bureau :**

Le Bureau gère les affaires courantes. Il prépare les points et les dossiers qui seront à l'ordre du jour du Comité Syndical et s'assure de la bonne gestion du budget du syndicat.

## 3. Organigramme du Personnel du Syndicat (au 1<sup>er</sup> janvier 2019)

Sous la responsabilité du Président, le SICTOM compte 10 agents et 2 agents mis à disposition par d'autres collectivités.







## ⇒ Modalité d'établissement de la TEOM

Le taux de la TEOM est fixé par les Communautés de Communes selon le service rendu à l'usager. Ce taux est proportionnel au nombre de collectes effectuées par semaine sur la commune concernée.

Des zones de perception, correspondant à des services de niveaux différents en fonction de la fréquence hebdomadaire de collecte, sont définies.



### Eure et Loir

#### **Zone 1 : 1 collecte OM par semaine**

Concerne les écarts de Nogent-le-Rotrou, les écarts de Margon, et les communes d'Argenvilliers, d'Authon-du-Perche, Beaumont-les-Autels, Béthonvilliers, Brunelles, Champrond-en-Perchet, Chapelle-Royale, Charbonnières, Coudray-au-Perche, La Gaudaine, Les Autels-Villevillon, Les Etilleux, Luigny, Miermaigne, Soizé, Souancé-au-Perche, Saint-Bomer, Saint-Jean-Pierre-Fixte (à l'exception de la rue de Charroyau), Trizay-Coutretôt-Saint-Serge, Vichères, Chassant, Combres, Coudreceau, La Croix-du-Perche, Frazé, Frétigny, Happonvilliers, Marolles-les-Buis, Nonvilliers-Grand'Houx, Saint-Denis-d'Authon, Thiron-Gardais, La Bazouche-Gouet, Moulhard, Chapelle-Guillaume, Montigny-le-Chartif

#### **Zone 2 : 1 collecte OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants)**

Concerne la zone agglomérée de Margon

#### **Zone 3 : 2 collectes OM par semaine + 1 collecte emballages par semaine + services spéciaux (collecte déchets verts + collecte cartons commerçants + collecte du verre)**

Concerne la zone agglomérée de Nogent-le-Rotrou, la rue de Charroyau sur Saint-Jean-Pierre-Fixte

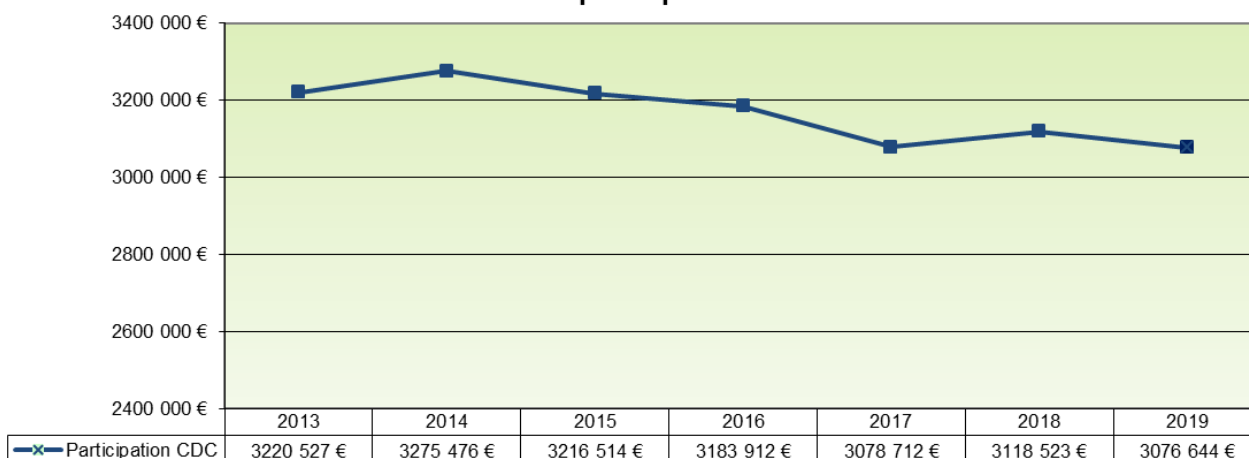
### Orne

#### **Zone 1 : 1 collecte OM par semaine**

Concerne Bellou-le-Trichard, Ceton, Saint-Germain-de-la-Coudre, Val-au-Perche, Saint-Hilaire-sur-Erre, Condeau, Dancé, Saint-Pierre-la-Bruyère.

## ⇒ Evolution

Evolution des participations des Communautés de Communes



	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019
Montant des participations des CDC	3 078 712 €	3 118 523 €	3 076 644 €	-1,34 %
€uros/habitants	89,85 €/hab*	92,10 €/hab**	93,58 €/hab***	+1,61 %

\*base pop 2017 : 34 265 hab

\*\*base pop 2018 : 33 858 hab

base pop 2019 : 32 878 hab

Le coût en euro par habitant n'est donné qu'à titre indicatif car la TEOM est calculée sur les bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

## 2.2 – REDEVANCE SPECIALE

### ⇒ Principe

Obligatoire depuis 1993, la **REDEVANCE SPECIALE** permet de facturer, auprès des entreprises et administrations, la collecte et l'élimination des déchets assimilables aux ordures ménagères, lorsque ce service est rendu par la collectivité.

Afin de se conformer à la loi, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a décidé de l'instituer.

Avec la mise en place de la redevance spéciale **dès le 1er Janvier 2015**, le coût de la prestation est facturé à hauteur du service rendu, c'est-à-dire que le montant de la tarification est calculé en fonction du volume de déchets produits.

Ainsi plus l'entreprise réduira ses déchets (accompagnée du SICTOM), moins elle paiera. Dans un premier temps, seuls les professionnels **produisant plus de 3 000 L de déchets par semaine** sont concernés. Tous ont été rencontrés et une facturation fictive à blanc leur a été soumise en 2014.

**10 établissements** ont signé la convention « redevance spéciale » pour l'année 2015. La facturation réelle a débuté au 1<sup>er</sup> janvier 2015.

Les professionnels en question, ont toujours, la possibilité de faire appel à des prestataires privés et de gérer eux-mêmes leurs déchets, auquel cas, ils ne seraient pas soumis à cette redevance spéciale.

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2019**, seulement **6 entreprises** ont renouvelé la convention REDEVANCE SPECIALE avec le SICTOM.

### ⇒ Modalité d'établissement de la Redevance Spéciale

*Conformément à la délibération prise le 25 juin 2014, instituant la REDEVANCE SPECIALE, il a été convenu que cette redevance serait, chaque année, calculée sur la base des tarifs connus et actés par le comité syndical au mois de juin de l'année précédente.*

La tarification reflète le coût du service et comprend :

- La mise à disposition des bacs (location / maintenance)
- Les coûts de collecte et transport des déchets
- Les coûts de traitement des déchets (incinération des ordures ménagères)
- Les coûts de gestion du service

La formule de calcul est la suivante :

$$RS = (L \times Vi) + [(C + T) \times 52 \times Vc] + G$$

Avec :

L : Prix de la location et de la maintenance des bacs

Vc : volume collecté (m<sup>3</sup>/semaine)

Vi : Volume installé

G : Frais de gestion du service = 10% de RS

C et T : prix de la collecte, du transport et du traitement

#### Les tarifs proposés pour l'année 2019 sont :

Location et maintenance des bacs (L) :	<b>38,28 € TTC / m<sup>3</sup> / an</b>
Collecte (C) :	<b>98,49 € TTC / tonne</b>
Traitement (incinération) (T) :	<b>146,16 € TTC / tonne</b>

*Ces tarifs sont les tarifs en vigueur au mois de juin 2018.*

### 2.3 - TVA à taux réduit



Grâce à la mise en place des collectes sélectives sur l'ensemble de notre territoire et la signature du contrat avec l'éco-organisme Eco-Emballages, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou bénéficie d'un **taux de TVA réduit** (5,5% jusqu'au 31 décembre 2011, 7% au 1<sup>er</sup> janvier 2012 et 10% à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2014) au lieu de 20% depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014) sur les prestations afférentes aux déchets (collectes, incinération, traitements ...).

Ce qui représente une économie relativement importante sur l'ensemble du budget de fonctionnement.

## 2<sup>ème</sup> PARTIE : INDICATEURS TECHNIQUES

### A. LA COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Différents types de collectes sont gérés par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou :

- la collecte des ordures ménagères,
- la collecte sélective des verres, journaux-magazines et emballages ménagers,
- la collecte des encombrants et des déchets assimilés, des déchets verts et des déchets toxiques ..., qui s'effectue principalement par l'intermédiaire des déchetteries.

### 1. Les déchets des ménages

#### 1.1. La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

##### ⇒ Les modalités de collecte

La collecte des ordures ménagères résiduelles est réalisée **en porte à porte** ou en **points de regroupement** selon la localisation sur le territoire.

Les ordures ménagères sont ensuite déchargées **au quai de transfert** de Nogent le Rotrou, construit en 2009 par SOMEL et géré par **CMTV depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019**, avant d'être transportées à l'usine d'incinération CMTV à Mainvilliers.



##### ⇒ Les contenants

La collecte s'effectue dans des **bacs roulants** de couleur noire fournis par le Syndicat.

Le SICTOM disposait au 01/01/2019 de **15 049 bacs** à ordures ménagères sur son territoire pour un volume de 3 241 260 litres. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE (CITEC)**.



##### ⇒ La fréquence de collecte

Elle varie d'**une à deux collectes par semaine** selon les communes. Le tableau suivant détaille la fréquence de collecte par commune.

Communes	Jours de collecte O.M.
Argenvilliers	vendredi
Authon-du-Perche (Authon)	lundi
Beaumont-les-Autels	vendredi
Bellou-le-Trichard	jeudi
Bethonvilliers	lundi
Brunelles (Arcisses)	jeudi
Ceton	vendredi
Champrond-en-Perchet	jeudi
Chapelle-Guillaume	lundi

Communes	Jours de collecte O.M.
Le Theil / Huisne (Val au Perche)	samedi
Les Autels-Villevillon	samedi
Les Etilieux	samedi
l'Hermitière (Val au Perche)	mercredi
Luigny	samedi
Mâle (Val au Perche)	mercredi
Margon (Arcisses)	mardi
Marolles-les-Buis	lundi
Miermaigne	Vendredi

Chapelle-Royale	samedi
Charbonnières	samedi
Chassant	Jeudi
Combres	lundi
Condeau (Sablon sur Huisne)	jeudi
Coudray-au-Perche	samedi
Coudreceau (Arcisses)	lundi
Dancé (Perche en nocé)	jeudi
Frazé	jeudi
Frétigny (Saintigny)	lundi
Gemages (Val au Perche)	jeudi
Happonvilliers	lundi
La Bazouche-Gouet	lundi
La Croix-du-Perche	jeudi
La Gaudaine	jeudi
La Rouge (Val au Perche)	jeudi

Montigny-le-Chartif	jeudi
Moulhard	samedi
Nogent-le-Rotrou	mardi - vendredi
Nonvilliers-Grand'Houx	jeudi
Soizé (Authon)	samedi
Souancé-au-Perche	jeudi
St Agnan/Erre (Val au Perche)	jeudi
St Bomer	samedi
St Denis-d'Authou (Saintigny)	Lundi
St Germain-de-la-Coudre	jeudi
St Hilaire / Erre	jeudi
St Jean Pierre Fixte	lundi
St Pierre-la-Bruyère	jeudi
Thiron-Gardais	lundi
Trizay-Coutretôt-St-Serge	jeudi
Vichères	jeudi

## 1.2. Les Collectes Sélectives

La collecte sélective a débuté sur l'ensemble du territoire en janvier 2000 par l'apport volontaire et en mars 2000 pour le porte à porte.

### **MODIFICATIONS intervenues depuis l'année 2016 :**

- ⇒ **Simplification des consignes de tri** : les emballages et les papiers sont collectés en mélange dans les mêmes contenants
- ⇒ **Suppression de la collecte du verre en porte à porte sur la commune de MARGON**
- ⇒ **Mise en place de conteneurs pour la collecte du verre en porte à porte sur la commune de Nogent le Rotrou**

### ⇒ Les flux

Jusqu'en 2016, le choix du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou a été de distinguer quatre flux :

- **verre** : verre en mélange depuis 2009 (auparavant le tri s'effectuait par couleur)
- **journaux-magazines** : journaux, magazines, publicités, catalogues,
- **emballages ménagers** : bouteilles et flacons en plastiques, cartonnettes, briques alimentaires, boîtes métalliques,
- **déchets ménagers résiduels**.

⇒ Depuis le 07 mai 2016, le SICTOM a décidé de **simplifier les consignes de tri** en collectant en mélange les emballages et les papiers.



### ⇒ Les modalités de collecte

Les modalités de collecte sont les suivantes :

	VERRE		EMBALLAGES et PAPIERS	
Modes de collecte	Porte à porte	Apport volontaire	Porte à porte	Apport volontaire
Contenants			 	
Nombre et volumes	<b>3 274 bacs</b> (120L pour l'habitat individuel et	<b>191</b> conteneurs de 1,5 ou 2,5 m <sup>3</sup>	Sacs jaunes transparents de 50 litres (habitat individuel)	<b>170</b> conteneurs de 4 ou 6 m <sup>3</sup>

	240 L pour l'habitat collectif Bacs loués à la société SULO (PO)		+ bacs de regroupement de 180 à 660 litres (habitat collectif)	
<b>Secteurs</b>	Nogent-le-Rotrou (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM	Nogent-le-Rotrou et Margon (hors écarts)	Les 39 communes du SICTOM
<b>Fréquences</b>	1 fois par mois	1 fois par quinzaine	1 fois par semaine	1 fois par semaine à 1 fois par quinzaine

Ces choix ont été effectués pour plusieurs raisons :

	PORTE A PORTE	APPORT VOLONTAIRE
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- captage plus important,</li> <li>- pas de surcoût de collecte car substitution d'une collecte d'emballages ménagers à une collecte d'ordures ménagères.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- adapté à l'habitat peu dense,</li> <li>- évite le surcoût d'une collecte supplémentaire. Pour les communes collectées une fois par semaine, une collecte en porte à porte nécessiterait une collecte supplémentaire, ce qui engendrerait un surcoût important,</li> <li>- qualité du tri meilleure.</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- un taux de refus plus important (notamment en logements collectifs).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- captage moins important.</li> </ul>

### 1.3. La Collecte des Végétaux en Porte à Porte



Depuis mars 2000, une collecte spécifique des végétaux en porte à porte sur les zones agglomérées des communes de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu une fois par semaine, le lundi matin du 15 avril à fin octobre. Les habitants déposent leurs végétaux dans des **sacs en papier biodégradable** de 100L devant leur domicile. **En 2019, 4 200 sacs ont été vendus** dans 4 points de vente répartis sur les 2 communes.

### 1.4. Les Déchetteries

Les déchetteries ont pour rôle de collecter les déchets encombrants ou assimilés ainsi que les déchets spéciaux, qui ne sont pas ramassés avec les ordures ménagères résiduelles.

Le Syndicat est desservi par quatre déchetteries situées à **Thiron-Gardais, Charbonnières, le Theil-sur-Huisne** et **Nogent-le-Rotrou**. Chaque site est composé de 5 à 10 quais de déchargement et de zones de stockage pour les conteneurs de tri

Les deux premières (Thiron Gardais et Charbonnières) ont été ouvertes au public en 1997. La déchetterie du Theil-sur-Huisne, mise en service le 1<sup>er</sup> septembre 2003, permet de desservir la majorité des communes de l'Orne adhérentes au Syndicat. La plateforme d'entreposage de Nogent-le-Rotrou mise en place en 1993 a été fermée suite à l'ouverture d'une nouvelle déchetterie en octobre 2005.

Dans l'objectif de sécuriser le site, améliorer les conditions de circulation et de stockage, nous avons procédé à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Thiron Gardais en 2015** et à **l'extension et à la rénovation de la déchetterie de Charbonnières au cours de l'année 2017**.



⇒ **Les Déchets acceptés**

BATTERIES    CARTONS    DÉCHETS VERTS    DÉCHETS DANGEREUX DES MÉNAGES    GRAVATS / INERTES    HUILES DE VIDANGE    MÉTAUX

PILES ET ACCUMULATEURS    TOUT-VENANT    PAPIERS    VERRES    GROS ÉLECTROMÉNAGER    PETITS APPAREILS MÉNAGERS    ÉCRANS

EMBALLAGES MENAGERS    HUILES VEGETALES    BOIS    CARTOUCHES D'ENCRE    CAPSULES CAFE NESPRESSO    LAMPES    CARTOUCHES

MOBILIER

Sur Nogent le Rotrou uniquement →

⇒ **Les Déchets refusés**

Un certain nombre de déchets sont refusés en déchetteries notamment :

MÉDICAMENTS    ORDURES MÉNAGÈRES    PNEUMATIQUES    AMIANTE / CIMENT    DÉCHETS RADIOACTIFS

BOUTEILLES DE GAZ    EXTINCTEURS    DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES    TERRE    DÉCHETS EXPLOSIFS

Egalement les déchets anatomiques et hospitaliers, les boues de perchloréthylène, etc...

⇒ **Les Horaires d'ouverture**

Déchetteries		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Nogent-le-Rotrou	HIVER du 01/10 au 31/03	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h	8h-12h 13h30-17h
	ETE du 01/04 au 30/09	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-18h45	8h-12h 13h30-17h30
Thiron Gardais	HIVER du 01/10 au 31/03	14h-17h30		14h-17h30		14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
	ETE du 01/04 au 30/09	14h-17h30		9h-12h 14h-17h30		9h-12h 14h-17h30	9h-12h 14h-17h30
Charbonnières		9h-12h	-	13h30-17h30	-	14h-17h	9h-12h 14h-17h
Le Theil-sur-Huisne		13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	-	9h-12h 13h30-17h30	9h-12h 13h30-17h15

La nouvelle réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et l'arrivée de nouvelles filières de responsabilité élargie des producteurs (REP) vont bouleverser l'organisation des déchetteries.

Elles doivent gérer des **volumes en hausse** et des **produits** potentiellement **dangereux** tout en assurant un **accueil** des usagers de bonne **qualité et sécurisé**. Autant d'enjeux qui vont impacter l'organisation du service et les coûts de gestion du SICTOM.

Les déchetteries de THIRON-GARDAIS et de CHARBONNIERES ont été rénovées dans ce sens au cours des années 2015 et 2017. Les sites de NOGENT LE ROTROU et du THEIL SUR HUISNE le seront d'ici peu.

## 2. Les déchets non ménagers

Les déchets non ménagers proviennent des activités du commerce, de l'artisanat et de l'industrie, et toute autre activité professionnelle. Ils peuvent être collectés avec les déchets ménagers (collecte en porte à porte avec les déchets résiduels ou en déchetteries) s'ils sont assimilables aux déchets des ménages, par leur quantité et leur qualité.

### 2.1. Collectes avec les Ordures Ménagères

Les déchets non ménagers collectés avec les ordures ménagères résiduelles proviennent principalement des artisans, commerçants, agriculteurs ou petits industriels.

Un certain nombre de gros producteurs ne sont pas collectés par le Syndicat mais par des prestataires extérieurs.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

Sont concernés tous les professionnels situés sur les 39 communes du SICTOM à l'exception des entreprises qui gèrent leurs déchets via des prestataires de services.

- **Limitation :**

La limite est fixée à **3 000L par semaine**.

Pour une production supérieure ou égale à 3 000L de déchets par semaine, si le professionnel souhaite utiliser le service du SICTOM, il est soumis à la **REDEVANCE SPECIALE**.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2019, **6 gros producteurs** sont soumis à cette redevance.

La collecte s'effectue en bacs noirs à couvercle bordeaux identifiés « redevance spéciale ».

Le SICTOM a distribué 50 bacs pour un volume de 27 430 L au 1<sup>er</sup> janvier 2019. Ces bacs **sont loués** à la société **ESE (CITEC Environnement)**.



### 2.2. Collectes en Déchetteries

Les déchetteries sont ouvertes aux professionnels sous certaines conditions :

	DECHETS « GRATUITS »	DECHETS « PAYANTS »	
pour les produits réutilisables et recyclables (cartons, batteries, huiles de vidange, ...)  dans la limite de <b>2 m<sup>3</sup> par semaine</b>	<b>les gravats</b> (déchets de démolition, vitres, ...)	<b>12,00 euros / m<sup>3</sup></b>	<b>limité à 2 m<sup>3</sup> par semaine</b>
	<b>les encombrants</b> (meubles, déchets volumineux, etc...)	<b>13,50 euros / m<sup>3</sup></b>	
	<b>les déchets verts</b> (gazon, branchages, etc...)	<b>13,00 euros / m<sup>3</sup></b>	<b>limité à 12 m<sup>3</sup> par semaine</b>
	<b>les déchets toxiques</b> (peintures, colles, vernis, solvants, acides, bases, piles, tubes au néon, produits de traitement, ...)	<b>1,00 euros / kg</b>	

A noter : ces tarifs n'ont pas augmenté depuis 2008.



Comme pour les ménages, certains déchets sont refusés en déchetterie pour les professionnels tels que **l'amiante, les produits radioactifs, les extincteurs, les bouteilles de gaz, les explosifs, les déchets anatomiques et hospitaliers, les médicaments, les boues de perchloréthylène, les pneumatiques, etc...**



- **Nombre de bénéficiaires :**

**120 professionnels** ont effectué des dépôts payants en déchetteries au cours de l'année 2019  
284 factures ont été émises suite à leurs dépôts.

- **Volume de déchets déposés :**

	2017	2018	2019
<b>Encombrants</b>	<b>509 m<sup>3</sup></b>	<b>568 m<sup>3</sup></b>	<b>645 m<sup>3</sup></b>
<b>Gravats</b>	<b>88 m<sup>3</sup></b>	<b>78 m<sup>3</sup></b>	<b>144 m<sup>3</sup></b>
<b>Déchets toxiques</b>	<b>1 003 kg</b>	<b>274 kg</b>	<b>616 kg</b>
<b>Déchets verts</b>	<b>107 m<sup>3</sup></b>	<b>200 m<sup>3</sup></b>	<b>159 m<sup>3</sup></b>

*Le dépôt des déchets recyclables n'étant pas soumis à facturation, nous ne disposons pas de données chiffrées sur le nombre de professionnels et sur les quantités apportées pour ce type de déchets.*

### 2.3. La Collecte spécifique des Cartons des Commerçants

Depuis mars 2000, une collecte spécifique des cartons des commerçants de **Nogent-le-Rotrou et Margon** a été mise en place. Cette collecte a lieu deux fois par semaine, le mercredi et le vendredi, de 12 heures à 14 heures. Les commerçants doivent déposer leurs cartons pliés et vidés de tout contenu, devant leurs magasins. Le SICTOM ne fournit pas de contenant pour cette collecte.



Le circuit de collecte concerne les rues commerçantes de Nogent-le-Rotrou et Margon, où sont localisés les gros producteurs de cartons.

Néanmoins, les commerçants et artisans de Nogent-le-Rotrou, Margon ainsi que les autres communes du syndicat non concernés par cette collecte spécifique, peuvent déposer leurs cartons **en déchetteries**.

- **Nombre de bénéficiaires du service :**

**Environ 230 professionnels** sont recensés sur le circuit de collecte.

- **Limitation :**

Pas de limitation de volumes sur cette collecte.  
**68 t** de cartons ont été collectés en 2019.

### 3. Les tonnages collectés et leur évolution

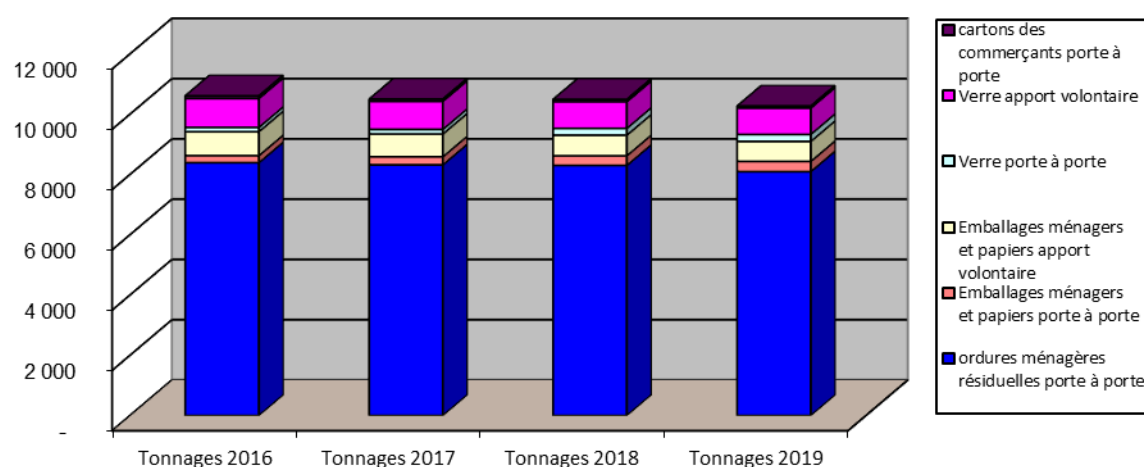
#### 3.1. Les Collectes en Porte à Porte et en Apport Volontaire (OM et sélectif)

	Déchets	Type de collecte	Tonnages 2017	Tonnages 2018	Tonnages 2019	Evolution 2018-2019
OM	Collecte des ordures ménagères	porte à porte	8 318	8 299	8 092	-2,49%
SELECTIF	Emballages ménagers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	-	-	-	-
		porte à porte	-	-	-	-
	Papiers Jusqu'au 07/05/2016	apport volontaire	-	-	-	-
	BIFLUX (emballages et papiers en mélange) A partir du 07/05/2016	apport volontaire	684	664	633	-4,67%
		porte à porte	320	339	339	0,00%
	Verre	apport volontaire	883	873	842	-3,55%
		porte à porte	225	232	216	-6,90%
	Cartons des commerçants	porte à porte	76	66	68	+0,3%
	<i>Sous Total collecte sélective</i>		<i>2 246</i>	<i>2 215</i>	<i>2 098</i>	<i>-3,50%</i>
	<b>TOTAL</b>		<b>10 506</b>	<b>10 473</b>	<b>10 190</b>	<b>-2,70%</b>

Les déchets assimilés sont collectés avec les déchets ménagers, nous ne pouvons pas distinguer les quantités produites par les ménages, des quantités produites par les professionnels.

⇒ On constate une **diminution des déchets collectés sur l'année 2019.**

Tonnages collectés en PàP et AV



Concernant les **emballages ménagers** et les **papiers**, les tonnages collectés ne représentent pas exactement les tonnages produits et valorisés (tonnes réellement valorisées par les récupérateurs). Pour connaître les performances exactes des collectes sélectives, il est nécessaire de connaître les tonnages produits à la sortie du centre de tri et donc la composition exacte des matériaux collectés et notamment les **quantités de refus** (erreurs de tri = matériaux non valorisables). Ces données seront examinées par la suite.

De même, il existe un décalage entre les tonnes produites et les tonnes livrées aux repreneurs, du fait du **temps de stockage**.

Pour le **verre**, les tonnes collectées sont égales aux tonnes valorisées (pas de taux de refus appliqué). Cependant, il existe un décalage entre les tonnes collectées et les tonnes livrées au repreneur, du fait du temps de stockage. Les tonnes collectées permettent un suivi approximatif des performances des collectes sélectives.

### 3.2. Les tonnages de déchets verts collectés en Porte à Porte

TONNAGES	2017	2018	2019
Déchets verts en PAP	24,88 t	28,36 t	26,92 t

Les tonnages de déchets verts collectés en porte à porte sur **Nogent-le-Rotrou et Margon** (prestation effectuée sur 6,5 mois de l'année) sont en légère diminution par rapport à l'année dernière.

### 3.3. Les tonnages collectés en déchetteries

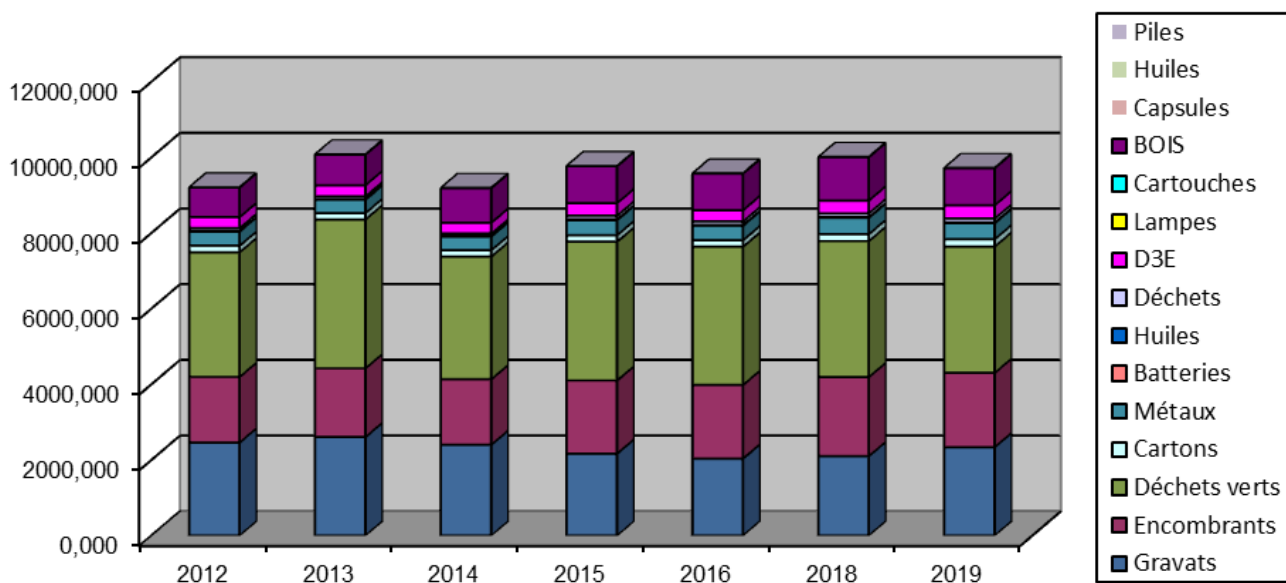
Type	Déchetteries	2016	2017	2018	2019	évolution
Gravats	Thiron-Gardais	334,04 t	278,52 t	278,52 t	320,72 t	
	Charbonnières	349,98 t	305,30 t	377,90 t	329,16 t	
	Nogent-le-Rotrou	1135,83 t	1 088,76 t	1 063,44 t	1 282,88 t	
	Le Theil-sur-Huisne	348,58 t	362,92 t	381,38 t	406,86 t	
	<b>Total</b>	<b>2 168,43 t</b>	<b>2 035,50 t</b>	<b>2 101,24 t</b>	<b>2 339,62 t</b>	<b>+ 11,34 %</b>
Encombrants	Thiron-Gardais	383,09 t	389,26 t	434,28 t	426,50 t	
	Charbonnières	358,63 t	296,30 t	339,72 t	354,04 t	
	Nogent-le-Rotrou	880,12 t	920,52 t	931,10 t	799,36 t	
	Le Theil-sur-Huisne	311,36 t	340,22 t	386,44 t	383,02 t	
	<b>Total</b>	<b>1 933,20 t</b>	<b>1 946,30 t</b>	<b>2 091,54 t</b>	<b>1 962,92 t</b>	<b>- 6,15 %</b>
Déchets verts	Thiron-Gardais	594,71 t	597,34 t	570,48 t	554,42 t	
	Charbonnières	412,86 t	329,22 t	375,84 t	354,98 t	
	Nogent-le-Rotrou	2012,62 t	2 078,68 t	1 990,12 t	1 837,97 t	
	Le Theil-sur-Huisne	648,56 t	649,80 t	656,60 t	589,94 t	
	<b>Total</b>	<b>3 668,75 t</b>	<b>3 655,04 t</b>	<b>3 593,04 t</b>	<b>3 337,31 t</b>	<b>- 7,12 %</b>
Cartons	Thiron-Gardais	41,78 t	39,34 t	41,30 t	42,82 t	
	Charbonnières	30,88 t	30,36 t	37,72 t	37,18 t	
	Nogent-le-Rotrou	62,68 t	64,10 t	66,12 t	72,22 t	
	Le Theil-sur-Huisne	37,90 t	36,18 t	38,80 t	43,32 t	
	<b>Total</b>	<b>173,24 t</b>	<b>169,98 t</b>	<b>183,94 t</b>	<b>195,54 t</b>	<b>+ 6,31 %</b>
Métaux	Thiron-Gardais	86,62 t	81,72 t	90,98 t	92,86 t	
	Charbonnières	84,18 t	63,02 t	86,66 t	84,36 t	
	Nogent-le-Rotrou	151,02 t	156,60 t	169,14 t	157,20 t	
	Le Theil-sur-Huisne	74,92 t	84,44 t	84,25 t	90,56 t	
	<b>Total</b>	<b>396,74 t</b>	<b>385,78 t</b>	<b>431,03 t</b>	<b>424,98 t</b>	<b>- 1,40 %</b>

Batteries	Thiron-Gardais	2,996 t	1,493 t	1,712 t	1,516 t	
	Charbonnières	0,269 t	0,656 t	1,554 t	1,386 t	
	Nogent-le-Rotrou	3,150 t	2,844 t	2,768 t	2,773 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,258 t	0,141 t	0,387 t	0,952 t	
	<b>Total</b>	<b>6,673 t</b>	<b>5,134 t</b>	<b>6,421 t</b>	<b>6,627 t</b>	<b>+ 3,21 %</b>
Huiles de vidange	Thiron Gardais	4,050 t	3,600 t	3,420 t	2,790 t	
	Charbonnières	3,690 t	2,430 t	1,800 t	1,800 t	
	Nogent-le-Rotrou	5,67 t	5,760 t	4,230 t	4,590 t	
	Le Theil sur Huisne	1,350 t	1,800 t	2,340 t	2,610 t	
	<b>Total</b>	<b>14,760 t</b>	<b>13,590 t</b>	<b>11,790 t</b>	<b>11,790 t</b>	<b>0,00%</b>
Déchets toxiques	Thiron-Gardais	16,956 t	16,632 t	16,885 t	16,219 t	
	Charbonnières	19,447 t	14,308 t	20,184 t	19,264 t	
	Nogent-le-Rotrou	38,902 t	41,908 t	45,007 t	47,885 t	
	Le Theil-sur-Huisne	21,690 t	22,091 t	18,500 t	18,584 t	
	<b>Total</b>	<b>96,995 t</b>	<b>94,939 t</b>	<b>100,576 t</b>	<b>101,952 t</b>	<b>+ 1,37 %</b>
Piles	Thiron-Gardais	0,726 t	0,399 t	0,849 t	0,839 t	
	Charbonnières	0,740 t	0,455 t	0,445 t	0,763 t	
	Nogent-le-Rotrou	1,043 t	1,061 t	1,648 t	1,039 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,519 t	1,153 t	0,427 t	0,649 t	
	<b>Total</b>	<b>3,028 t</b>	<b>3,068 t</b>	<b>3,369 t</b>	<b>3,290 t</b>	<b>- 2,34 %</b>
DEEE	Thiron-Gardais	59,800 t	60,451 t	62,047 t	62,522 t	
	Charbonnières	50,678 t	39,835 t	59,455 t	62,072 t	
	Nogent-le-Rotrou	158,067 t	138,716 t	156,418 t	166,658 t	
	Le Theil-sur-Huisne	61,703 t	58,001 t	60,130 t	59,092 t	
	<b>Total</b>	<b>330,248 t</b>	<b>297,003 t</b>	<b>338,050 t</b>	<b>350,344 t</b>	<b>+ 3,64 %</b>
MEUBLES	Thiron-Gardais			0,00 t	0,00	
	Charbonnières			0,00 t	0,00	
	Nogent-le-Rotrou			77,62 t	343,12 t	
	Le Theil-sur-Huisne			0,00 t	0,00	
	<b>Total</b>	<b>0 t</b>	<b>0 t</b>	<b>77,62 t</b>	<b>343,12 t</b>	<b>+ 342,05%-</b>
Lampes	Thiron-Gardais	0,023 t	0,080 t	0,214 t	0,272 t	
	Charbonnières	0,122 t	0,000 t	0,197 t	0,120 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,516 t	0,171 t	0,598 t	0,756 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,073 t	0,118 t	0,119 t	0,140 t	
	<b>Total</b>	<b>0,734 t</b>	<b>0,369</b>	<b>1,128 t</b>	<b>1,288 t</b>	<b>+ 14,14%</b>
Cartouches D'encre	Thiron-Gardais	0,203 t	0,096 t	0,087 t	0,060 t	
	Charbonnières	0,034 t	0,033 t	0,047 t	0,055 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,246 t	0,129 t	0,104 t	0,150 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,114 t	0,071 t	0,061 t	0,055 t	
	<b>Total</b>	<b>0,597 t</b>	<b>0,329 t</b>	<b>0,299 t</b>	<b>0,320 t</b>	<b>+ 7,02%</b>
Bois	Thiron-Gardais	157,62 t	156,50 t	216,62 t	201,39 t	
	Charbonnières	115,14 t	111,12 t	163,72 t	170,25 t	
	Nogent-le-Rotrou	523,29 t	521,86 t	564,58 t	407,43 t	
	Le Theil-sur-Huisne	180,02 t	176,42 t	200,80 t	201,06 t	
	<b>Total</b>	<b>976,070 t</b>	<b>965,90 t</b>	<b>1 145,72 t</b>	<b>980,13 t</b>	<b>- 14,45%</b>

Capsules nespresso	Thiron-Gardais	0,195 t	0,157 t	0,257 t	0,267 t	
	Charbonnières	0,193 t	0,156 t	0,189 t	0,231 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,800 t	0,470 t	0,591 t	0,930 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,804 t	0,152 t	0,392 t	0,166 t	
	<b>Total</b>	<b>1,992 t</b>	<b>0,935 t</b>	<b>1,429 t</b>	<b>1,594t</b>	<b>+11,55%</b>
Huiles végétales	Thiron-Gardais	0,525 t	0,541 t	0,422 t	0,530 t	
	Charbonnières	0,297 t	0,291 t	0,389 t	0,491 t	
	Nogent-le-Rotrou	0,511 t	0,664 t	0,759 t	0,548 t	
	Le Theil-sur-Huisne	0,340 t	0,484 t	0,477 t	0,316 t	
	<b>Total</b>	<b>1,673 t</b>	<b>1,980 t</b>	<b>2,047 t</b>	<b>1,885 t</b>	<b>-8,59%</b>
Cartouches fusils	Thiron-Gardais				0,000 t	
	Charbonnières				0,000 t	
	Nogent-le-Rotrou				0,120 t	
	Le Theil-sur-Huisne				0,000 t	
	<b>Total</b>				<b>0,120 t</b>	<b>+100%</b>

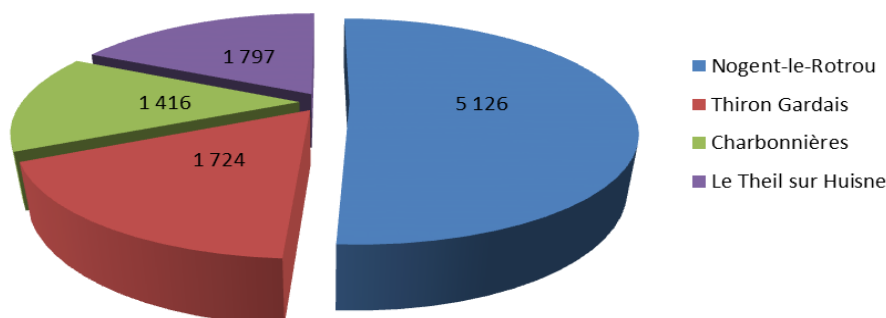
<b>TOTAL</b>	<b>9 773,13 t</b>	<b>9 575,847 t</b>	<b>10 089,239 t</b>	<b>10 062,83 t</b>	<b>- 0,26%</b>
--------------	-------------------	--------------------	---------------------	--------------------	----------------

### Evolution des tonnages de déchetteries



⇒ Diminution de **-0,26%** des tonnages de déchets collectés en déchetteries en 2019.

### Tonnages produits par déchetterie en 2019



**B. LE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS****1. Mode de traitement des déchets ménagers et assimilés**

Matériaux	Unité de traitement Localisation	Mode de traitement
Ordures ménagères résiduelles (Compétence du SOMEL)	Usine d'incinération <b>CMTV</b> (Chartres Métropole Traitement Valorisation) à Mainvilliers (28)	Incinération avec valorisation énergétique par production d'électricité
Emballages ménagers et papiers	<b>NATRIEL</b> Agglomération du Pays de DREUX (28)	Tri, et recyclage après évacuation vers les industriels repreneurs
Verre	<b>OI Manufacturing</b> Reims (51)	Tri et recyclage
Déchets verts	<b>NCI Environnement - PAPREC</b> Montmirail (72)	Compostage puis valorisation agricole
Cartons	<b>Beaufils Récupération</b> Nogent-le-Rotrou (28)	Tri et recyclage
Gravats	<b>NCI Environnement - PAPREC</b> C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement ou réutilisation
Encombrants	<b>NCI Environnement - PAPREC</b> C.E.T. à Montmirail (72)	Enfouissement
Ferrailles	<b>NCI Environnement - PAPREC</b> Le Mans (72)	Tri, broyage puis recyclage
Huiles de vidange	<b>SEVIA</b> Crucey (28)	Valorisation
Déchets toxiques	<b>RECYDIS</b> Le mans (72)	Selon le matériau : incinération ou valorisation
Batteries	<b>RECYDIS</b> Le mans (72)	Recyclage
Piles	<b>COREPILE</b> Cestas (33)	Broyage puis valorisation
Vêtements	<b>LE RELAIS</b> Paris (75) et <b>ECOTEXTILES</b> Appilly (60)	Tri puis valorisation
Déchets Electriques et Electroniques	<b>ECOSYSTEM</b> via SUEZ Gélainville (28)	Recyclage
Cartouches d'encre	<b>COLLECTORS</b> Mornant (69)	Valorisation matière et énergétique
Capsules Café NESPRESSO	<b>NESPRESSO</b> via SUEZ Gélainville (28)	Recyclage et compostage
Bois	<b>NCI Environnement - PAPREC</b> C.E.T. à Montmirail (72)	Broyage puis valorisation
Huiles végétales	<b>RECYDIS</b> Le mans (72)	Valorisation
Lampes	<b>RECYLUM - PAPREC</b> Sarcelles (93)	Recyclage
Mobilier	<b>ECOMOBILIER</b> via PAPREC Gasville Oisème (28)	Recyclage
Cartouches de fusils	<b>Fédération des chasseurs d'Eure et Loir</b> La Bourdinière St Loup (28)	Recyclage

## 2. Les unités de traitement et de valorisation

### 2.1. L'Usine d'Incinération



L'incinération des déchets résiduels ainsi que leur transport de Nogent-le-Rotrou à l'usine d'incinération est de la compétence du **SICTOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, en lieu et place du SOMEL**, Syndicat d'Ordures Ménagères d'Eure et Loir qui a été dissout.

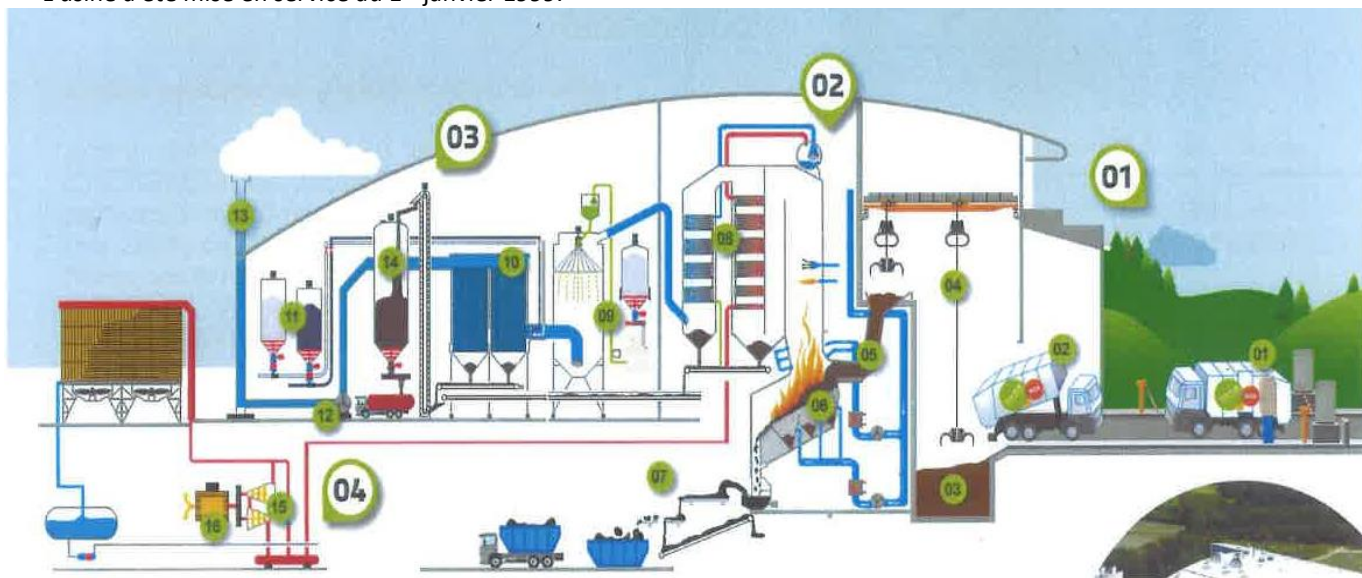
Une fois collectés, les déchets sont transvidés sur le quai de transfert de Nogent-le-Rotrou puis transportés jusqu'à **Mainvilliers**, où est située l'usine d'incinération, **CMTV**.

La délégation de service public qui a été confiée à SUEZ par Chartres Métropole, pour la gestion de l'usine d'incinération, s'est achevée au 31 décembre 2018. Chartres Métropole a décidé de reprendre la gestion de l'usine en régie dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. Pour se faire, la **régie CMTV** (Chartres métropole traitement et valorisation) a été créée.

**Localisation :** La Mare Corbonne  
28300 MAINVILLIERS  
**Exploitant :** CMTV  
Régie Chartres Métropole  
**Propriétaire :** Chartres Métropole

#### ⇒ Dispositif technique de l'usine d'incinération

L'usine a été mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 1999.



L'usine est constituée de **deux lignes identiques**. L'installation est composée :

- d'une fosse de stockage des déchets (zone n°1)
- d'un pont roulant + grappin
- des fours (zone n°2)
- un système de traitement des fumées par voie semi-humide (composé d'une tour d'atomisation pour neutraliser les gaz acides, d'un filtre à manche pour capter les poussières, d'une injection de charbons pour traiter les dioxines et furanes) (zone n°3)
- une chaudière à récupération d'énergie – valorisation énergétique (zone n°4)

⇒ La **capacité de traitement** théorique des deux fours est d'environ 110 à 120 000 tonnes de déchets ménagers et assimilés par an.

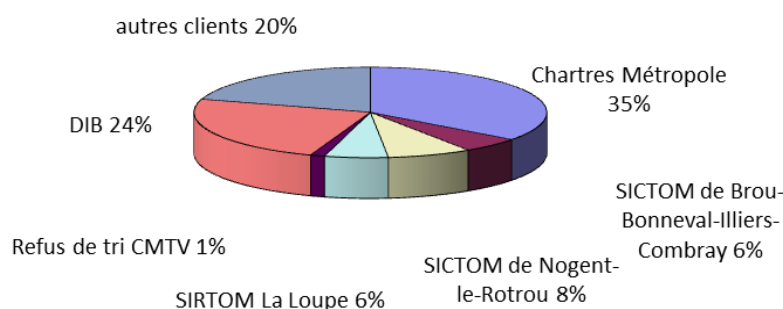
⇒ La combustion des ordures ménagères produit de **l'énergie électrique** dont 90 à 95 % sont vendus et distribués sur le réseau électrique de l'agglomération chartraine.

## ⇒ Origine des apports et tonnages traités

Suite à la dissolution du SOMEL, et l'adhésion de l'agglomération du Pays de DREUX au SITREVA, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, CMTV valorise les déchets du groupement de coopération composé de Chartres Métropole, du SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray, du SICTOM de Nogent-le-Rotrou et du SIRTOM de La Loupe/Courville. Des déchets industriels banals (DIB) et déchets de clients multiples sont également traités en complément dans cette usine.

	2016	2017	2018	2019
<b>CHARTRES METROPOLE</b>	32 036 t	32 198 t	32 750 t	37075 t
Agglomération du Pays de DREUX	31 953 t	31 825 t	32 463 t	0 t
SICTOM de Brou-Bonneval-Illiers-Combray	5 805 t	5 939 t	5 749 t	5 688 t
SICTOM de Nogent-le-Rotrou	8 389 t	8 318 t	8 299 t	8 092 t
SIRTOM La Loupe	5 880 t	5 569 t	6 141 t	6 103 t
DIB	14 672 t	14 792 t	17 115 t	25 427 t
Refus de tri du groupement CMTV	-	-	-	1 370 t
Autres clients	18 820 t	10 818 t	7 739 t	21 363 t
<b>TOTAL</b>	<b>111 555 t</b>	<b>109 459 t</b>	<b>110 256 t</b>	<b>105 118 t</b>

### Provenance des déchets valorisés à CMTV en 2019



## ⇒ Produits valorisés issus de l'incinération

- Production de mâchefers

TONNAGES	2017	2018	2019
<b>Production de mâchefers</b>	<b>23 554 tonnes</b>	<b>22 399 tonnes</b>	<b>22 349 tonnes</b>
	Soit	Soit	Soit
	215 kg /t de déchets	203 kg /t de déchets	222 kg /t de déchets

La valorisation des mâchefers s'est effectuée de la façon suivante :

TONNAGES	2017	2018	2019
<b>Métaux ferreux valorisés</b>	<b>1 851 tonnes</b> 7,858% des mâchefers bruts 1,691% des tonnes traitées	<b>1 367 tonnes</b> 6,103% des mâchefers bruts 1,240% des tonnes traitées	<b>1 759 tonnes</b> 7,534% des mâchefers bruts 1,528% des tonnes traitées
<b>Métaux non ferreux valorisés (aluminium)</b>	<b>182 tonnes</b> 0,773% des mâchefers bruts 0,166% des tonnes traitées	<b>170 tonnes</b> 0,759% des mâchefers bruts 0,154% des tonnes traitées	<b>148 tonnes</b> 0,634% des mâchefers bruts 0,141% des tonnes traitées
<b>Mâchefers utilisés en sous couche routière</b>	<b>21 521 tonnes</b>	<i>Valeurs non communiquées</i>	<i>Valeurs non communiquées</i>



- Production d'électricité

	2017	2018	2019
Production d'électricité	<b>55 367 MWh</b> 0,504 MWh/tonne traitée	<b>45 997 MWh</b> 0,421 MWh/tonne traitée	<b>55 278 MWh</b> 0,526 MWh/tonne traitée

⇒ Produits non valorisés issus de l'incinération

- Production de REFIOM (résidu d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères) :

	2017	2018	2019
Production de refiom	<b>4 868 tonnes</b> 44 kg/tonne traitée	<b>4 260 tonnes</b> 39 kg/tonne traitée	<b>5 091 tonnes</b> 48kg/tonne traitée

Cette production est acheminée sur un Centre d'Enfouissement Technique de classe 1 (C.E.T. 1).

⇒ Performance énergétique de l'usine

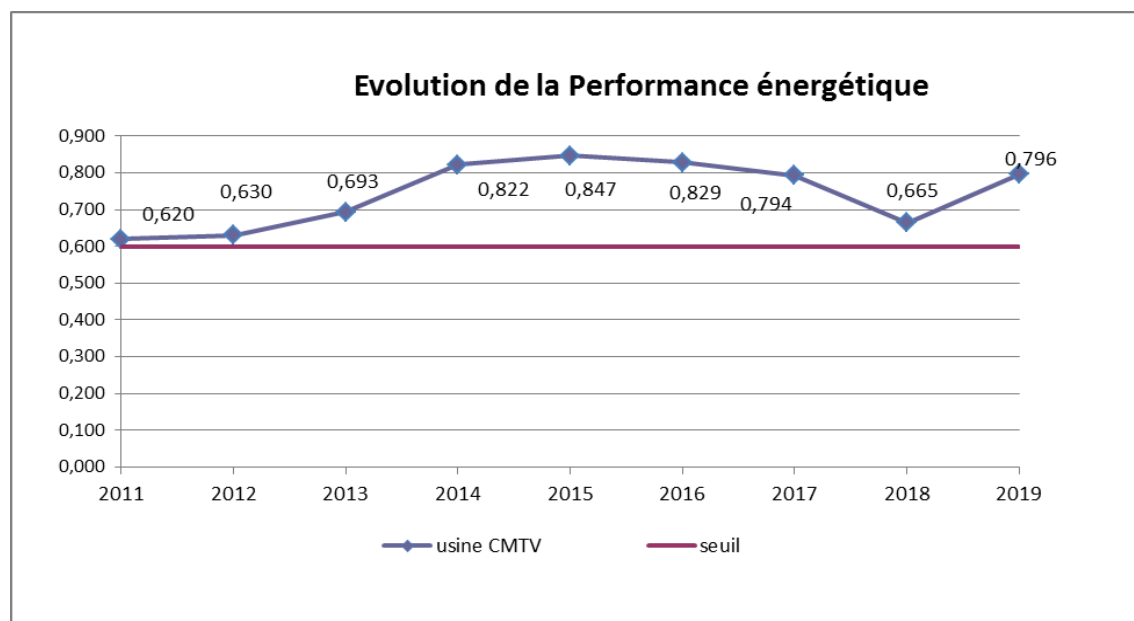
La production électrique est issue de la combustion des déchets qui dégage de la chaleur sous forme d'énergie thermique. Cette chaleur permet, au contact de tubes remplis d'eau dans la chaudière, de transformer cette eau en vapeur. La vapeur sous pression, est ensuite dirigée vers un groupe turbo alternateur pour y être transformée en électricité.

**REGLEMENTATION :**

**Art 4 de l'arrêté du 18 mars 2009 fixant la performance énergétique :** « Est considérée, comme installation présentant une performance énergétique de niveau élevé, toute installation d'incinération de déchets non dangereux dont le résultat de l'évaluation réalisée, en application du présent arrêté, est supérieur ou égal à 0,6 si l'installation a été autorisée et que des déchets y ont été incinérés avant le 1er janvier 2009, ou 0,65 pour les installations autorisées après le 31 décembre 2008. »

La courbe, ci-dessous, représente l'évolution de l'efficacité énergétique de l'usine.

Pour l'année 2019, le taux de performance s'élève à **0,796**



## 2.2. Le Centre de Tri



Les emballages et les papiers du SICTOM de Nogent-le-Rotrou sont triés dans un centre de tri, NATRIEL à DREUX

**Localisation :** ZA de la Rabette  
28100 DREUX  
**Exploitant :** Agglomération du Pays de DREUX  
(Jusqu'au 31/12/2019)

L'objectif de ce centre est :

- d'éliminer les erreurs de tri des usagers (refus de tri évacués vers les centres de traitement des ordures ménagères),
- de trier les déchets recyclables pour les conditionner, les stocker et les évacuer vers les repreneurs de matériaux.

Créé en 2005, le centre de tri était initialement composé de :

- ❖ Une zone de stockage couverte pour les produits apportés, (journaux et emballages),
- ❖ Une ligne de tri pour les emballages ménagers où le tri est mécanique pour l'acier et manuel pour les autres matériaux,
- ❖ Une ligne de tri pour les journaux où le tri manuel,
- ❖ Une zone de conditionnement avec une presse à balle,
- ❖ Une zone de stockage des produits conditionnés en attente d'enlèvements par les repreneurs.

Au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2014, ce centre de tri a été modernisé. Le process comporte dorénavant un tri optique des corps creux (bouteilles, flacons...) et des corps plats (papiers, cartons, magazines...), et un tri automatisé des métaux.

L'automatisation lui permet de rester compétitif en augmentant sa capacité pour trier **jusqu'à 24 000 tonnes de déchets recyclables par an**.

### ⇒ Filières de recyclage

Les matériaux suivants sont triés et valorisés selon les filières indiquées ci-après :

Matériaux triés	Repreneurs	Principaux débouchés
Papiers	UPM La Chapelle Darblay - Grand Couronne (76)	Papier recyclé en papiers journaux
Bouteilles PET (Polyéthylène Téréphthalate)	SUEZ via FPR à Limay (78) REGENE Atlantique à Bayonne (64)	Fibres textiles
Bouteilles PEHD (polyéthylène Haute Densité)	SUEZ via ECOPLASTICS à Brenouille (60) MPB Recyclage à Chalon (71) SUMINCO en Espagne PEBO SESTINO en Espagne FOREVER PLAST en Italie	Tuyaux, bouteilles non alimentaires, etc...
Acier	ARCELOR Mittal – Dunkerque (59)	Refonte de l'acier, réutilisation notamment dans l'industrie automobile
Aluminium	SUEZ via HOBOKEN en Belgique HYDRO ALUMINIUM en Allemagne	Refonte de l'aluminium, réutilisation
Cartonnettes	SUEZ via PALM à Descartes (37) SAICA à Venizel (02) EUROPAC à Rouen (76) DS SMITH à Amiens (80)	Carton recyclé
Briques	REVIPAC via ESSITY à Hondouville (27)	Papier toilette, essuie tout
Gros de magasins	SUEZ via SAICA à Venizel (02) DS SMITH à Amiens (80)	Carton recyclé

## ⇒ Composition des emballages ménagers et papiers

Un échantillonnage régulier des matériaux qui arrivent au centre de tri (12 à 18 caractérisations par an) permet de connaître la composition des déchets recyclables ménagers collectés sur le SICTOM de Nogent le Rotrou.

❖ **La composition des EMBALLAGES** à la sortie du centre de tri est la suivante (moyenne porte à porte et apport volontaire) (en %) (Jusqu'au 07/05/2016)

%	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	refus	Gros de magasin
2012	11,57	0,72	13,1	2,89	8,12	27,47	4,42	8,54	23,18	
2013	12,55	0,69	15,70	3,21	7,90	23,23	5,33	8,59	22,80	
2014	10,16	1,10	15,90	3,13	8,67	25,97	6,75	7,06	21,26	
2015	11,41	0,34	14,24	2,60	7,39	24,31	4,97	6,19	24,51	4,04

**A noter :** Depuis la modernisation du centre de tri et la mise en place du nouveau process, un nouveau flux de matière recyclable est apparu, il s'agit du « gros de magasin » (= fines de papiers et de cartons).

❖ **La composition du flux PAPIERS** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %) (Jusqu'au 07/05/2016)

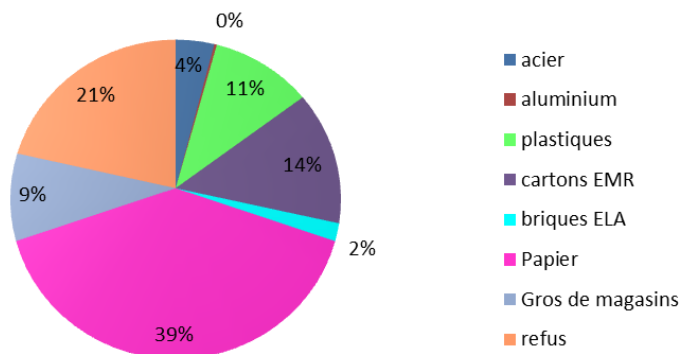
%	journaux-magazines	refus
2012	95,59	4,41
2013	95,58	4,42
2014	96,13	3,87
2015	96,10	3,90

**Pour information :** A partir du 7 mai 2016, la collecte en bi flux a été mise en place, c'est-à-dire que les emballages sont collectés en mélange avec les papiers. Le geste de tri est simplifié.

❖ **La composition du BIFLUX (EMBALLAGES ET PAPIERS en mélange)** à la sortie du centre de tri est la suivante (en %) (A partir du 07/05/2016)

%	acier	aluminium	PET clair	PET foncé	PEHD	cartons EMR	briques ELA	Papier	Gros de magasin	Refus
2016	1,24	0,02	7,14	1,18	3,05	15,01	1,78	36,21	18,13	12,34
2017	4,98	0,26	7,73	1,80	3,14	13,12	1,85	29,81	26,62	10,69
2018	4,53	0,21	8,59	2,01	3,80	14,55	2,09	29,47	20,02	14,71
2019	4,04	0,26	6,58	1,75	2,20	13,67	1,78	39,45	8,83	21,44

### composition du Biflux (emballages et papiers)



**Les taux de refus sont représentatifs des erreurs des habitants.** Cette année, le taux de refus des emballages en sortie de centre de tri a fortement augmenté, il est de **21,44%**. Il faut préciser que la moyenne des caractérisations sur les collectes du SICTOM, **tonnages entrants**, est quant à elle correcte puisqu'elle s'élève à 9,45%.

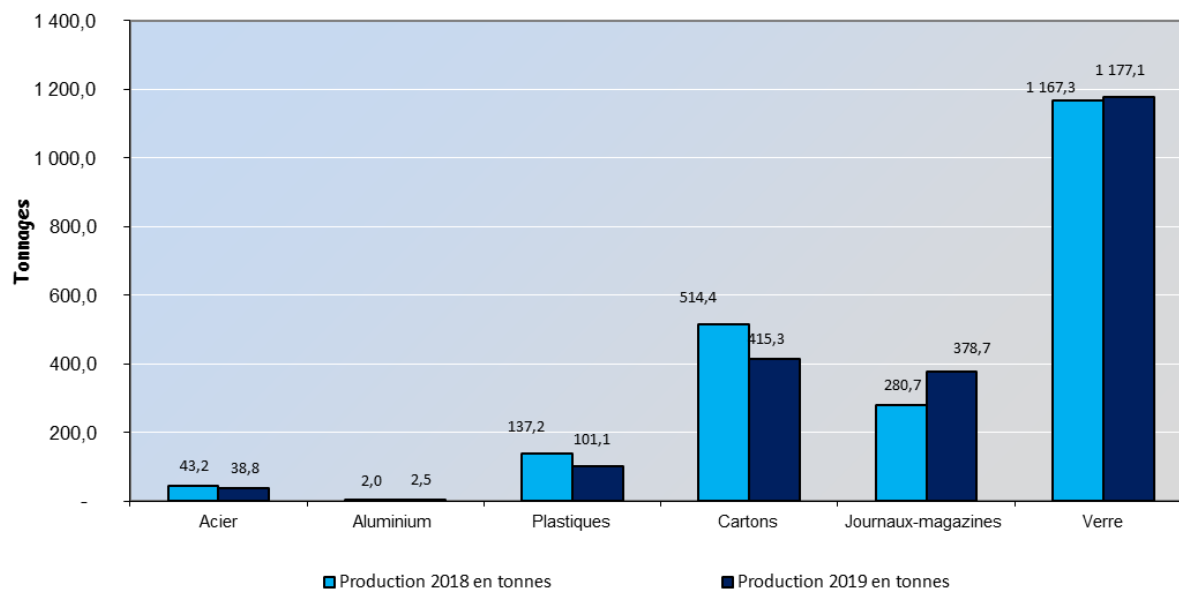
⇒ **Production de matériaux recyclables par le SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou**

Production	2018 en tonnes	2019 en tonnes	Ratio 2019 en kg/hab	Performances nationales 2013 tous milieux*
Acier	43,19	38,83	1,18	1,62
Aluminium	2,04	2,48	0,08	
PET clair	81,76	63,16	1,92	3,65
PET foncé	19,16	16,78	0,51	
PEHD	36,24	21,16	0,64	
<b>Sous Total plastiques</b>	<b>137,16</b>	<b>101,10</b>	<b>3,07</b>	
Cartons collecte sélective	138,62	131,24	3,99	14,62
Briques collecte sélective	19,94	17,04	0,52	
Cartons déchetteries	165,14	182,29	5,54	
Gros de magasin	190,71	84,76	2,58	
<b>Sous Total cartons</b>	<b>514,40</b>	<b>415,33</b>	<b>12,63</b>	<b>24,00</b>
Papiers	280,67	378,73	11,52	<b>28,97</b>
Verre	1 167,28	1 177,06	35,80	<b>72,86</b>
<b>TOTAL</b>	<b>2 144,74</b>	<b>2 113,53</b>	<b>64,28</b>	

\*base de données SINOE – Ademe

**Attention** : les tonnes « collectées », sont différentes des tonnes « produites » sur le centre de tri et des tonnes « expédiées » chez les recycleurs.

Evolution de la production des matériaux recyclés



Les **performances** du SICTOM pour l'année 2019 sont en moyenne inférieures à celles de l'année précédente mais variables suivant les matériaux. La production de matériaux recyclés a diminué de -1,5%.

Les performances de tri en kilo par habitant restent inférieures aux performances nationales à l'exception des verres (ces chiffres sont communiqués qu'à titre indicatif car il s'agit d'une moyenne de tous les milieux confondus : rural et urbain).

La diminution des performances liées aux papiers s'explique par nos actions de prévention, notamment la promotion du « STOP PUB », mais également par des collectes parallèles organisées par des associations qui tendent néanmoins à ralentir avec la chute du cours du papier.



Le **recyclage des emballages** est soutenu financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO EMBALLAGES**) grâce au mécanisme du **Point Vert** qui correspond à la contribution des metteurs sur le marché d'emballages.



Le **recyclage de papiers** est soutenu également financièrement par l'éco-organisme **CITEO** (anciennement **ECO FOLIO**) même dispositif d'écocontribution pour les émetteurs de papiers imprimés.

Les montants des soutiens sont directement liés aux tonnages valorisés.

**Information REP emballages 2018-2022 - un nouvel agrément :**

Le cahier des charges pour 2018-2022, met en œuvre un nouveau barème (**Barème F**), il est conçu pour favoriser l'extension des consignes de tri afin d'atteindre l'objectif de **75 % de taux de recyclage des emballages ménagers**.

Pour obtenir un soutien financier équivalent à celui de 2016, les collectivités locales devront s'engager à étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques.

## 2.3. La Plate-forme de Compostage

Les déchets verts, collectés en déchetteries et en porte à porte, sont acheminés et traités sur une **plate-forme de compostage**.

L'objectif est de produire un compost de qualité par fermentation à l'air, pour une valorisation sur des terres agricoles.

**Localisation :** Les Vaugarniers  
72320 MONTMIRAIL  
**Exploitant :** NCI ENVIRONNEMENT  
Groupe PAPREC



Le traitement comporte les étapes suivantes :

- réception, pesée et contrôle des matériaux entrants,
- enlèvement des indésirables,
- broyage si nécessaire,
- mélange si nécessaire (mélange des tontes avec les branchages broyés pour avoir un mélange homogène et de qualité),
- mise en andain,
- fermentation avec retournement des andains,
- criblage,
- maturation,
- épandage sur terres agricoles selon plan d'épandage.

Les jus sont récupérés et servent à humidifier les andains lorsque cela est nécessaire.

## 2.4. Le Centre d'Enfouissement Technique

Le **Centre d'Enfouissement Technique de classe 2** (C.E.T. 2) également appelé **Centre de Stockage de Déchets Non Dangereux**, traite une partie des déchets des déchetteries.

**Localisation :** Les Vaugarniers  
72320 MONTMIRAIL  
**Exploitant :** NCI ENVIRONNEMENT  
Groupe PAPREC

Il est autorisé par arrêté du 18 décembre 1995 à enfouir des déchets en mélange, à hauteur de 75 000 tonnes par an.

Les déchets acceptés sont composés d'environ 70 % de déchets industriels et 30 % de déchets des collectivités.

Tous les déchets admis font l'objet :

- d'un contrôle à l'entrée notamment avec un détecteur de déchets radioactifs,
- d'une pesée.

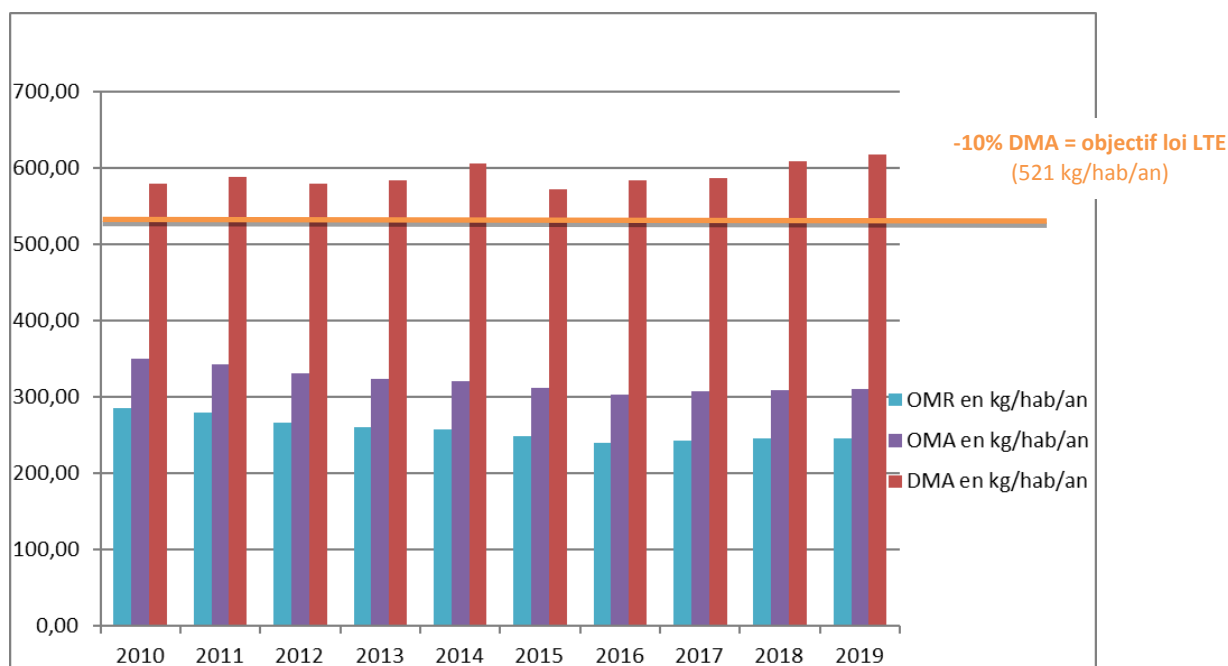
Les déchets sont ensuite déposés et compactés dans des casiers de 50 000 m<sup>3</sup>, étanches.

Les lixiviats (les jus) sont récupérés, pompés puis transportés vers une station d'épuration où ils sont traités.

Le bio gaz résultant de la fermentation des déchets est capté puis valorisé en énergie.







⇒ **Evolution des quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage :**

Années	2010	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Tonnage enfouis	2 068,92	1 816,78	1 730,08	1 933,20	1 946,30	2 091,54	1 962,92
Indice de réduction des quantités	Base 100	12%	-16%	-7%	-6%	+1,1%	-5,1%

- ⇒ Objectif « Loi GRENELLE » réduction -15% : atteint en 2012
- ⇒ Objectif « LTE » à atteindre en 2025 : - 50% (=1 034 t)

## 2. Valorisation

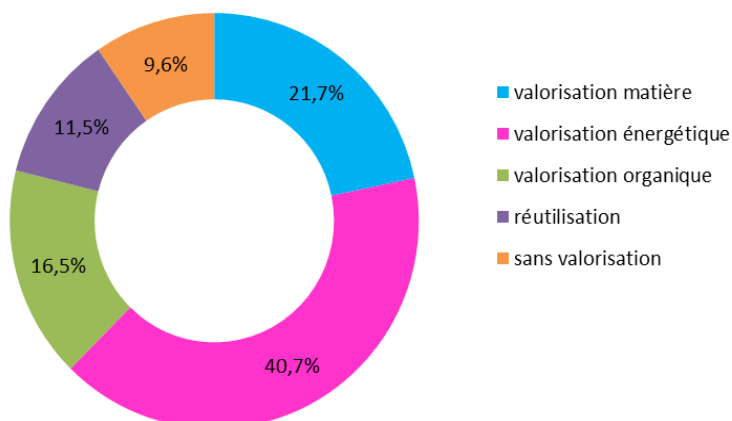
⇒ **Les chiffres clés 2019 :**

78,9% des déchets collectés sont valorisés

VALORISATION ENERGETIQUE :	40,7%
VALORISATION MATIERE :	21,7%
VALORISATION ORGANIQUE :	16,5%

11,5 % des déchets collectés sont réutilisés (gravats collectés en déchetteries)

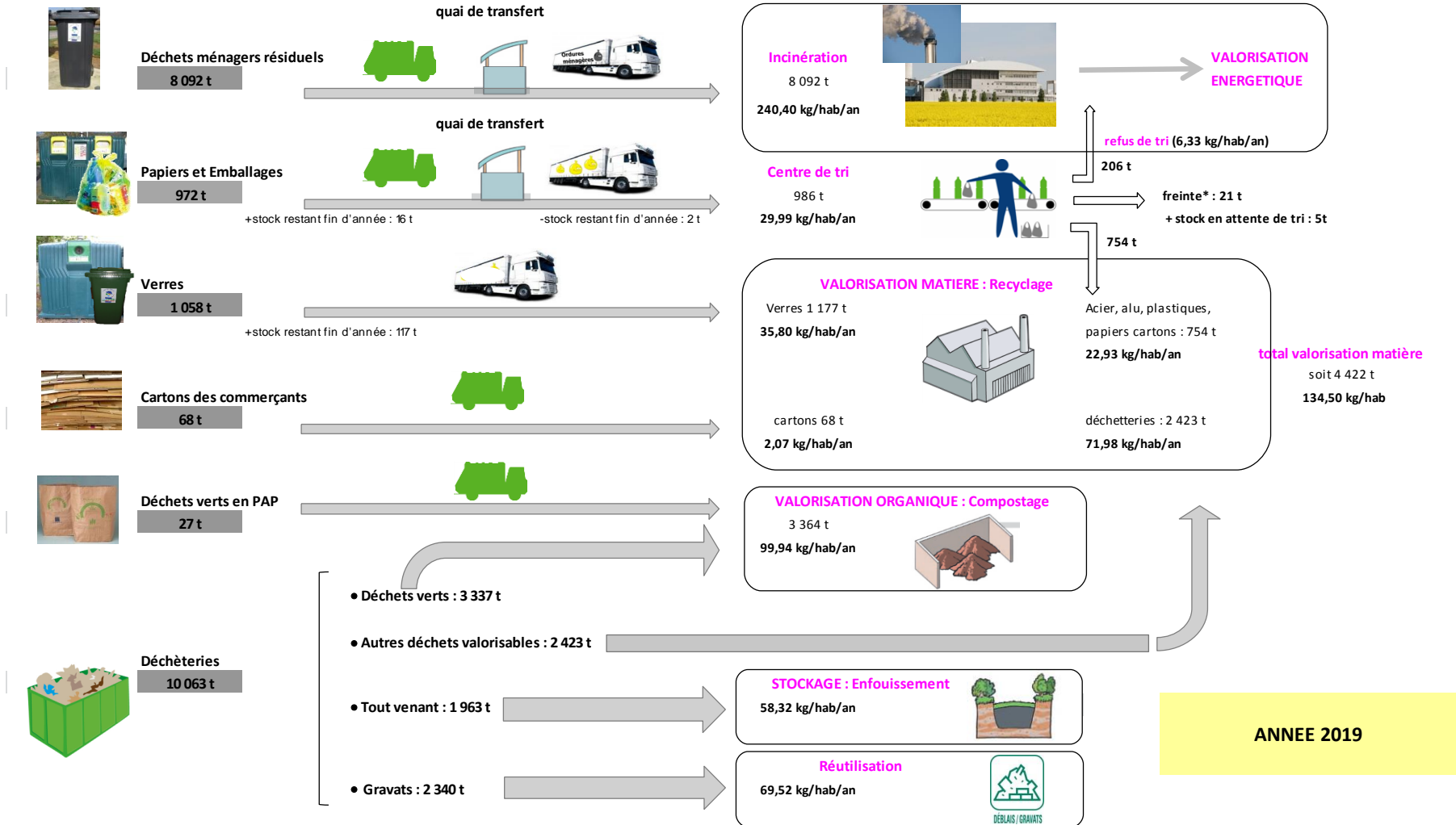
**Seulement 9,6% des déchets collectés ne bénéficient d'aucune valorisation (enfouissement).**



⇒ **Synthèse des flux collectés, traités et valorisés :**

# collecte

# traitement



\*la freinte représente la perte de matière entre le tonnage entrant au centre de tri et les produits sortants. Elle est constituée d'eau, de poussières, ...



## D. COMMUNICATION ET PREVENTION

### 1. Communication : Sensibilisation au tri

Parallèlement au développement de nouveaux services, le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a engagé de nombreuses actions de communication auprès des usagers et des scolaires. Depuis mars 2009, un **ambassadeur du tri** a été recruté.

**Ses missions :**

- Sensibiliser sur le tri des déchets,
- Faire changer les comportements,
- Réaliser des contrôles et des diagnostics,
- Mettre en place des actions correctives.



Il intervient régulièrement dans les écoles pour sensibiliser les enfants au tri. Il intervient également sur le terrain, directement auprès des usagers pour les informer sur la collecte sélective et tenter de réduire les erreurs de tri.

Des actions de communication de proximité ont été engagées et poursuivies cette année (stand lors de manifestations locales, contrôle de terrain, suivi de collectes, caractérisations, communication écrite ...).

### 1.1 - Les Outils de Communication

*En 2019, nous avons réalisé les supports de communication suivants :*

- ❖ **Autocollant de consignes de tri** pour les colonnes jaunes - collecte du BIFLUX en PAV



- ❖ **Autocollant de consignes de tri** pour les colonnes vertes/blanches - collecte du VERRE en PAV



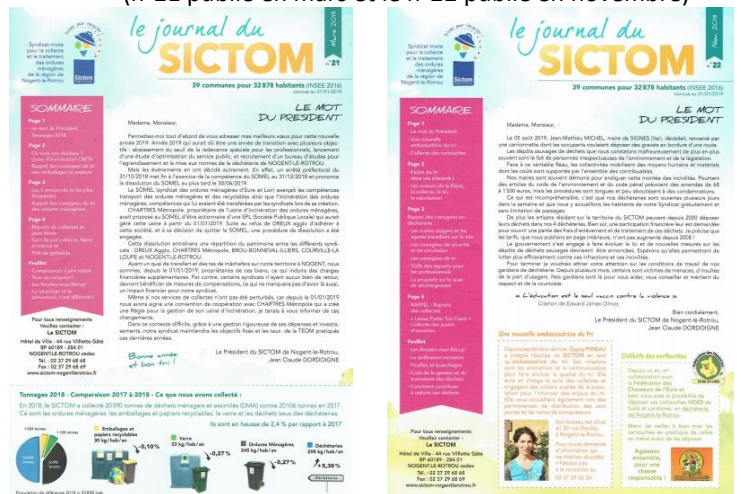
En 2019, une vérification de la signalétique sur les colonnes des points d'apports volontaires a été réalisée.

*Certains outils réalisés lors des années précédentes, restent accessibles au public :*

- ❖ **flyers sur les consignes de tri**

Les flyers sont distribués lors des manifestations et actions de sensibilisation.

- ❖ Edition de 2 numéros du **journal du SICTOM** (n°21 publié en mars et le n°22 publié en novembre)



**Pour recycler, il faut trier !**



**Les jours de collecte**



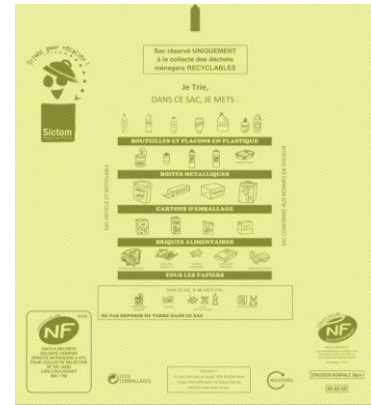
**La déchèterie**



❖ **Sacs jaunes pour la collecte du BIFLUX en PAP**

Les consignes de tri sont précisées sur les sacs jaunes que nous distribuons aux habitants de MARGON et de NOGENT-LE-ROTROU pour la collecte des emballages et du papier en porte à porte.

**INFO distribution** : Pour les Nogentais desservis par le service, les sacs sont distribués lors de permanences biannuelles (organisées en juin et décembre) au local du SICTOM, également lors de la permanence mensuelle les 1ers mercredis de chaque mois.  
Pour les habitants de Margon, les sacs sont disponibles à la Mairie de Margon tout au long de l'année.



❖ **Le SITE INTERNET et la création d'une page FACEBOOK**

Mise en ligne depuis 2015, ces outils de communication permettent de présenter le SICTOM et de donner des informations en matière de tri et de prévention des déchets. Le site internet comporte un agenda, qui annonce les différentes activités menées par le SICTOM.

La page FACEBOOK, permet aussi d'annoncer les événements proposés par le SICTOM. Ce réseau social, facilite aussi le réajustement de la communication en fonction des erreurs de tri constatées lors de chaque caractérisation.

<http://www.sictom-nogentlerotrou.fr>



**Le Sac de pré-collecte**

Le SICTOM met gratuitement à disposition des sacs de pré-collecte pour les usagers ne disposant pas d'une collecte en porte à porte.

Ces sacs permettent à chacun de stocker les déchets triés à la maison avant de les déposer dans les colonnes des Points d'Apport Volontaire.

Ce sac est **réservé exclusivement aux personnes ne disposant pas d'une collecte en porte à porte** (pas de sac jaune individuel ou bac collectif). **Un seul sac est délivré par foyer.**



❖ **Le MEMO TRI**



A la fois pratiques et résistants, ils permettent aussi de renseigner les usagers sur ce qui peut être trié puisque les consignes de tri figurent sur ces sacs.

**A noter : les consignes de tri n'ont pas été remises à jour sur ces sacs car nous souhaitons écouler le stock en notre possession. Néanmoins, cela n'est pas pénalisant pour l'utilisateur puisque les colonnes à journaux ont fusionné avec les colonnes à emballages.**

Les sacs sont toujours disponibles en mairies pour les personnes qui ne sont pas encore équipées.

C'est un outil simple et efficace pour pallier les principales erreurs de tri.

## 1.2 - Les Animations

Notre ambassadeur du tri assure des formations et des animations en vue de sensibiliser divers publics, enfants comme adultes.

### ⇒ Animations de terrain « Grand public »

En 2019, des **animations et des expositions** sur le tri, compostage, le gaspillage alimentaire et les produits toxiques ont été menées dans divers lieux : fêtes communales, milieu professionnel et associatif, ...

On peut retenir :

- ❖ Foire aux arbres à Margon, 03/03/2019,
- ❖ Nog'Expo à Nogent-le-Rotrou, du 07/06/2019 au 10/06/2019,
- ❖ Le COMICE Agricole de Val-au-Perche le 7/07/2019,
- ❖ La fête de la Récup' et du Bricolage à Nogent-le-Rotrou le 3/08/2019,
- ❖ Le forum des Associations à Nogent-le-Rotrou le 08/09/2019,
- ❖ Rendez-vous récup : Graff' Art à Nogent-le-Rotrou le 21/09/2019,
- ❖ Le marché de Noël à Val-au-Perche, une Disco Soupe a été organisée le 21/12/2019.



### ⇒ Action ciblée lors de la semaine de la réduction des déchets



Une **collecte solidaire** a été mise en place **sur tout le territoire du SICTOM**, durant la **Semaine Européenne de Réduction des Déchets** (du 16 au 24 novembre 2019).

Cette collecte intitulée « **Laisse parler ton cœur** » a été réalisée en **partenariat** avec l'éco-organisme **ECOSYSTEM**.

Le but de la collecte était de **recupérer des jouets en bon état**, pour qu'ils puissent être redistribués aux personnes en ayant le plus besoin.

Sur le territoire **20 points de collecte** (mairies, déchetteries, entreprises ...) ont été mis en place. 2 associations de parents d'élèves qui organisaient une bourse aux jouets, ont spontanément proposés de donner leurs invendus à cette collecte.



Sur une semaine, **807 Kg de jouets ont été collectés, puis triés et redistribués**. Les bénéficiaires :

- Les enfants bénéficiant du Noël des Restaurants du Cœur de Nogent-le-Rotrou
- La Ressourceries Récup & Co, pour que les jouets soient revendus à prix solidaire
- L'association ATD Quart Monde
- Le centre de loisir de Nogent-le-Rotrou
- L'association Ludo'Perche.



### ⇒ Sensibilisation des Publics Relais

Une visite de l'usine d'incinération CMTV et de la déchetterie de Chaunay gérée par Chartres Métropole a été organisée le 21/06/2019 pour les élus du SICTOM.

### ⇒ Animations scolaires

En 2019, **45 animations** dans les écoles ont été réalisées :

- **Animation « Trions nos déchets » :**  
Réalisation de l'animation sur le tri dans **30 classes** (de petite section maternelle à CM2). En fin de séance, nous remettons à chaque élève





participant un objet de communication : un stylo, un crayon à papier, une boîte de crayons de couleurs, à l'effigie du SICTOM.

**Nombre d'élèves sensibilisés en 2019 : 624**

**- Animation « Réduisons nos déchets ! » :**

Réalisation de l'animation sur la prévention dans **15 classes** (du CP au CM2). Pour effectuer cette animation, notre ambassadeur met en œuvre 4 ateliers-jeux. En fin de séance, nous remettons à chaque élève participant un objet de communication : un stylo, un crayon à papier, une boîte de crayons de couleurs. **Nombre d'élèves sensibilisés en 2019 : 392**

Il est à noter qu'un programme d'animation a été réalisé sur l'année scolaire 2019-20 dans la classe d'ULIS du Collège Arsène Meunier, et avec 4 élèves du DAME de Nogent-le-Rotrou. Ces animations étaient sur différents thèmes :

- Le tri des déchets ;
- Les matières premières pour fabriquer nos objets de tous les jours ;
- La valorisation d'un déchet.

**- Concours « Collecte de Bouchons » :**

Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou a proposé cette année aux écoles du territoire un concours de collecte de bouchons en plastique. **892 kg de Bouchons** ont été collectés. Ces bouchons ont été remis à une association pour que des enfants mal voyants puissent bénéficier d'un chien guide.



**21 classes** ont participé à ce concours. Chaque participant s'est vu remettre des objets à l'effigie du SICTOM.

Chaque enfant de la classe gagnante a reçu un sac réalisé à partir de bouteilles plastiques et un carnet de note. En parallèle, l'école gagnante a pu bénéficier d'une jardinière en plastique recyclé.

De plus, chaque année, nous organisons à la demande des écoles des **visites du centre de Tri NATRIEL** de Dreux et des **déchetteries** pour les scolaires.



### 1.3 - Contrôle « Qualité » du Tri et sensibilisation

Des contrôles qualité sont organisés sur certains quartiers de **Nogent-le-Rotrou** et **Margon (Arcisses)**, dans le but de vérifier la qualité du tri des emballages collectés en porte à porte.

Si une erreur est constatée, un adhésif posé sur le sac (ou bac collectif) indique l'erreur et le motif du rejet. Le sac (ou bac collectif) n'est pas collecté. Cette démarche n'a pas pour but de pénaliser l'administré mais **d'améliorer son geste de tri**.



#### CONTENU NON CONFORME

Sictom Nogent Le Rotrou :  
02 37 29 22 26

De plus, depuis la mise en place de la collecte sélective en sacs, sur les communes de Nogent-le-Rotrou et Margon (Arcisses), les agents de collecte peuvent vérifier par transparence, si le sac contient des erreurs de tri.

Si trop d'erreurs sont constatées (verre ...), le rippeur colle un autocollant sur le sac **« contenu non conforme »**, et ne collecte pas le sac.

Parallèlement à ces contrôles qualité, des suivis de collectes sont organisés par notre ambassadeur du tri, sur les tournées de ramassage des ordures ménagères afin de sensibiliser les habitants qui ne trient pas.



Suite à ces contrôles qui révèlent des problèmes de mauvais tri, non tri, dépôts sauvages au sol, problème de voisinage (bacs non rentrés), des opérations de **sensibilisation en porte à porte** sont menées.

Dans chacune des situations, un rappel des consignes est effectué.



## 2. Prévention et réduction des déchets

### 2.1 - Le PLP : « Programme Local de Prévention » / 2012-2017

#### A/ LE PRINCIPE



Dans le cadre des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement et en cohérence avec la politique départementale, définie dans le PEDMA (Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés), le SICTOM a souhaité, dès l'année 2011, s'engager dans une démarche de prévention par la mise en place **d'un programme local de prévention pour une durée de 5 ans (2012-2017)**.

Le but de ce programme est l'atteinte des objectifs fixés par le Grenelle de l'Environnement, repris dans le PEDMA de l'Eure-et-Loir, soit une **réduction de la production des ordures ménagères et assimilées (OMA) de 7 % en 5 ans**.

Afin de mener à bien ce programme, **une chargée de mission** a été recrutée en avril 2012.

Dès le mois **de juillet 2012**, le SICTOM a signé un accord cadre de partenariat avec l'ADEME qui acte **la date de démarrage du programme**. Par ce biais, l'ADEME apporte un soutien technique et financier (50 000 €/an) au SICTOM.



#### **Le PLP, un outil de planification obligatoire**

*La prévention de la production des déchets ne figure que depuis peu, de manière explicite, dans les compétences des communes ou de leurs groupements. Le Code de l'environnement (article L. 541-15-1) précise que les collectivités territoriales responsables de la gestion des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2012, un Programme Local de Prévention pour leurs déchets (PLP). Celui-ci doit indiquer les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour les atteindre. Un décret du 10 juin 2015 rend obligatoire la définition d'un PLP depuis le 15 septembre 2015.*



#### ⇒ Diagnostic

La première étape du PLP est la réalisation d'un **diagnostic de territoire** (année 1 = 2012).

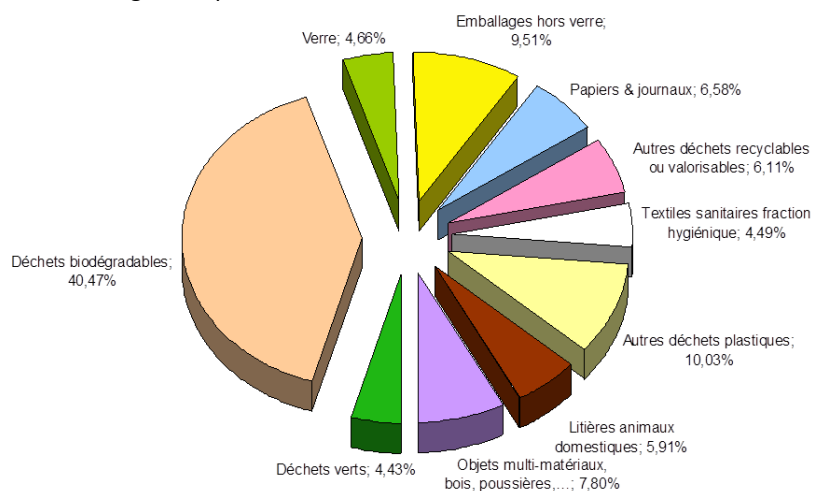
Pour établir l'état des lieux, le SICTOM a décidé de confier à l'entreprise RETIF CONSEIL, la réalisation d'une **caractérisation des ordures ménagères**, au cours de l'année 2012.

Les prélèvements ont été effectués sur les poubelles des ménages uniquement.

Les résultats sont les suivants :

La caractérisation réalisée en 2012 nous a permis d'adapter nos actions en fonction du constat qui a été établi.

Suite à la réalisation de ce diagnostic et aux principaux gisements d'évitements qui en sont ressortis, un comité de pilotage et des groupes de travail ont été constitués pour mettre en place des actions spécifiques en partenariat avec des acteurs et relais locaux (notamment sur le gaspillage alimentaire, le compostage collectif, la promotion de l'eau du robinet...)



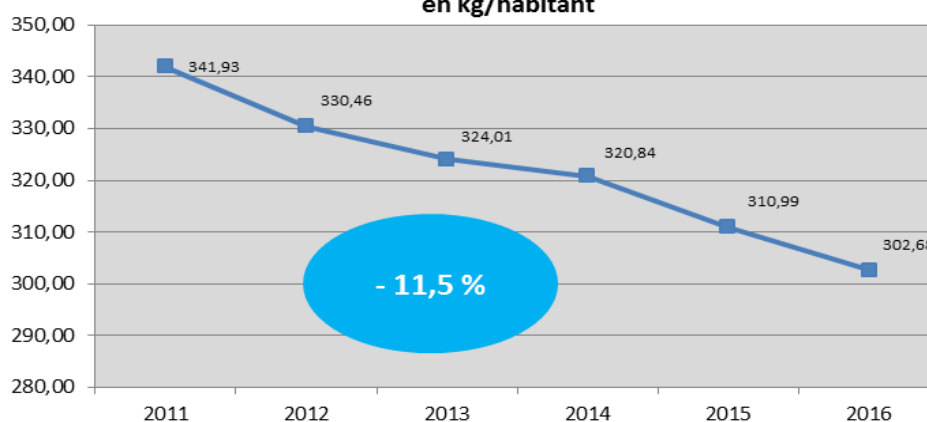
#### ⇒ Plan d'Actions

15 actions

ACTIONS EMBLEMATIQUES NATIONALES	1. Promotion de l'autogestion des bio-déchets
	2. Compostage partagé en habitat collectif
	3. Lutte contre les imprimés non sollicités
	4. Lutte contre le gaspillage alimentaire
ECO EXEMPLARITE	5. Compostage partagé en établissements
	6. Lutte contre le gaspillage papier dans les administrations
	7. Gestion raisonnée des espaces verts communaux
SENSIBILISATION DES PUBLICS	8. Communication générale
	9. Promotion de la consommation responsable
	10. Sensibilisation jeunesse
EVITEMENT DE LA PRODUCTION	11. Accompagnement à l'implantation d'un pôle RESSOURCERIE sur le territoire
	12. Promotion du réemploi /de la réparation
PREVENTION QUALITATIVE	13. Sensibilisation sur les produits toxiques
PREVENTION DES ENTREPRISES	14. Accompagnement à la mise en place de la Redevance Spéciale
	15. Labellisation Eco défis

## B/ LE BILAN DU PLP : 5 ans en quelques chiffres

Evolution de la quantité d'ordures ménagères et collecte sélective en kg/habitant

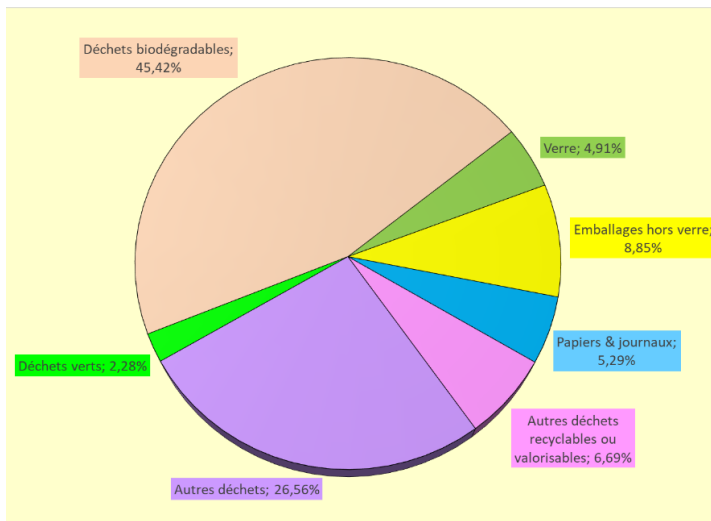


- ⇒ 15% des foyers équipés d'un **composteur individuel**
- ⇒ 4 sites **de compostage partagé** en pieds d'immeuble
- ⇒ -11,5% de **quantité d'OMA** depuis 2011
- ⇒ Ouverture d'**1 ressourcerie**
- ⇒ 140 t **réemployées ou recyclées** via la ressourcerie depuis son ouverture
- ⇒ 7 stands tenus en grande surface sur l'éco consommation et environ **100 Chartes de l'éco consommateur** signées par les usagers
- ⇒ 6 établissements scolaires engagés dans la lutte contre le gaspillage alimentaire
- ⇒ 8 animations « **Bars à eaux** »
- ⇒ 5 ateliers « **jardinage au naturel** »
- ⇒ 6 ateliers « **fabriquer ses produits ménagers** »
- ⇒ 2 ateliers « **savoir cuisiner les restes** »
- ⇒ 20 % d'équipement atteint en **autocollants « stop pub »**
- ⇒ 45 artisans/commerçants **labélisés « Eco-défis »**
- ⇒ 26 établissements équipés d'un **composteur collectif**
- ⇒ 6 **Cafés Réparation** organisés

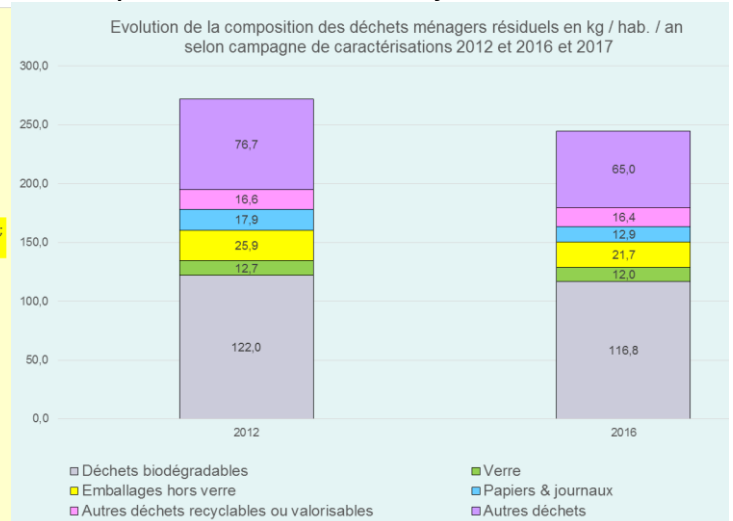
## ⇒ Caractérisation des ordures ménagères

Afin de déterminer la composition de notre poubelle en fin de programme, une seconde caractérisation des ordures ménagères a été menée en 2016/2017.

### Résultats de la Caractérisation réalisée en 2017



### comparaison entre le début et la fin du PLP



Entre 2012 et 2017, une diminution significative de la production de déchets est observée.

Néanmoins, on observe, à nouveau en fin de programme que **47% des ordures ménagères (poubelle noire)** pourraient être réduits à la source par **compostage** et **26%** des déchets pourraient être **triés et valorisés**.

## 2.2 - Le CODEC / 2018-2020

### A/ LE PRINCIPE

La loi sur la transition énergétique pour la croissance verte (LTE) du 17 août 2015 fixe les directives suivantes :

- ✓ **Réduire de 10%** les quantités de déchets ménagers et assimilés (DMA) d'ici en 2020 (par rapport à 2010),
- ✓ **Recycler 60%** des quantités de déchets non dangereux non inertes en 2025,
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets mis en décharge en 2025 (par rapport à 2010),
- ✓ **Réduire de 50%** les déchets incinérés sans valorisation énergétique en 2025 (par rapport à 2010),

Dans le but de répondre à ces objectifs, le SICTOM souhaite poursuivre ses actions de prévention dans le cadre d'un **CODEC** (Contrat d'Objectif Déchets Economie Circulaire) :

- ✓ Programme d'actions sur **3 ans**, soutenu par l'ADEME,
- ✓ Les **thématiques prioritaires** :
  - La tarification incitative,
  - Le tri à la source des biodéchets,
  - La lutte contre le gaspillage alimentaire,
  - La mobilisation des entreprises du territoire sur l'économie circulaire.



#### Le CODEC : des Objectifs ambitieux

À la différence du PLP dont la cible prioritaire était les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA = ordures ménagères + déchets de la collecte sélective), le CODEC a pour cible les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA = OMA + déchets de déchèteries) avec un objectif cible de -10 % entre 2010 et 2020.

#### Les étapes de la mise en place :



**Juin 2017** : Bilan du Programme Local de Prévention des Déchets

**Juillet 2017** : délibération du SICTOM engagement d'un CODEC et demande de subventions

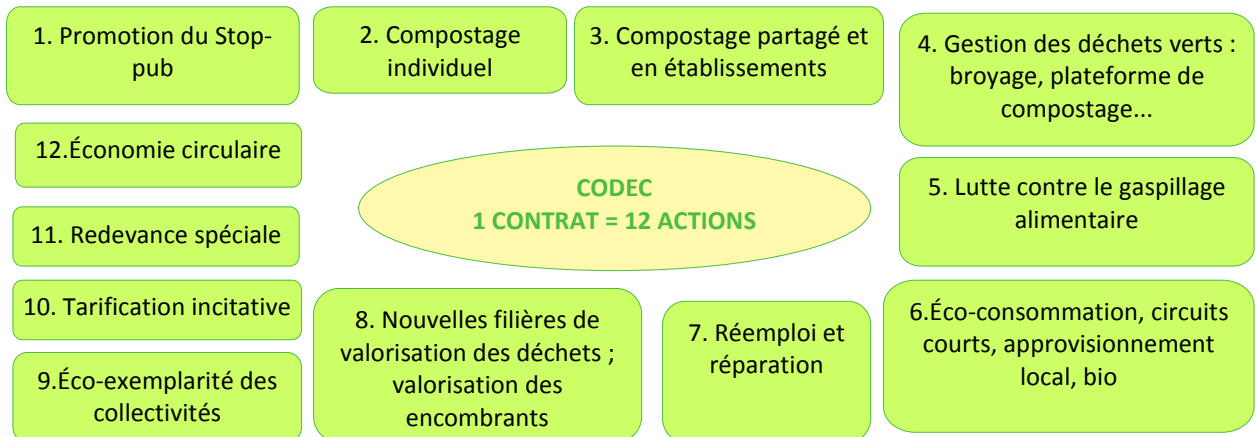
**Juillet à octobre 2017** : réalisation de l'Etude de préfiguration du CODEC + Mise en place du CODEC (définir les objectifs et les actions)

**Novembre 2017** : signature d'une convention entre le SICTOM et l'ADEME

**Janvier 2018** : Lancement du CODEC

**Janvier 2018 à décembre 2020** : mise en œuvre des actions

## B/ DETAIL DES ACTIONS



Voici un bilan des actions entreprises par le SICTOM en 2018 dans le cadre du CODEC pour démontrer concrètement aux habitants quels gestes quotidiens sont efficaces pour limiter la surproduction de déchets :

### ⇒ Action 1. Promotion du « STOP PUB »



Dès octobre 2010, le SICTOM a décidé de promouvoir la réduction du papier à la source en mettant à disposition des habitants des **autocollants stop-pub**.

Le **taux d'équipement des boîtes aux lettres** en autocollants stop-pub est aujourd'hui estimé à **27 %** sur le territoire.



#### OBJECTIFS du CODEC :

- Réduire les déchets papiers, notamment les imprimés non sollicités,
- 27 % des boîtes aux lettres munies d'un Stop Pub.

#### ACTIONS menées en 2019 :

- Mise à disposition d'**autocollants Stop Pub** (lors d'événements, en mairies et dans les commerces) : **665 Stop-pub distribués** aux habitants via une vingtaine de points de dépôt, dont une majorité de mairies.
- **Sensibilisation** du public à la quantité d'imprimés publicitaires jetés (30 kg/an/foyer),

### ⇒ Action 2. Le Compostage individuel



Dans le but de réduire à la source la fraction fermentescible des ordures ménagères et les apports de déchets verts en déchetteries, les élus SICTOM de Nogent le Rotrou ont décidé de mettre en place le **compostage individuel** dès l'année 2009, ce qui permet au SICTOM de réduire les coûts de collecte et de traitement des ordures ménagères.

⇒ **Fin 2019, environ 2 630 composteurs ont été distribués** (soit plus de 16,7% des ménages équipés)



#### OBJECTIFS du CODEC :

- **Distribution de 100 composteurs par an** (avec sensibilisation),
- 10 personnes devront être impliquées dans le **réseau « guides composteurs »**.



**ACTIONS menées en 2019 :**

- **117 composteurs vendus auprès d'habitants du SICTOM** (prise en charge par le SICTOM d'une partie du coût des composteurs),
- **Sensibilisation au compostage auprès d'environ 50 personnes :**
  - Atelier de fabrication de composteurs en palettes en bois (avril 2019),
  - Semaine bleue des retraités et personnes âgées (octobre 2019),
- **Communication sur le compostage dans le journal du SICTOM et publications sur les réseaux sociaux.**

**Pour vos déchets végétaux pensez :**

**au MULCHING**

« Laissez la tonde sur place ; elle se dégradera en quelques jours et apportera un fertilisant naturel à votre terrain. »

« Utilisez un kit ou une tondeuse mulching (facultatif). »

**au BROYAGE**

« Pour produire un paillis organique évitant la pousse de mauvaises herbes. »

« Pour les gros branchages, utilisez un broyeur. »

« Pour les petits branchages, tontes de gazon, feuilles mortes, utilisez une tondeuse à gazon. »

**au COMPOSTAGE**

« Pour produire un apport organique pour vos plantations. »

« Compostez en tas ou en composteur ; différents modèles sont vendus à petits prix par le SICTOM : 02 37 29 22 27 »

Evitez les allers et retours en déchèterie et faites-en bénéficier votre jardin en valorisant vos déchets organiques chez vous !  
Documentation disponible auprès du gardien et sur internet : [www.sictom-nogentlerotrou.fr/jardin](http://www.sictom-nogentlerotrou.fr/jardin)

RENSEIGNEMENTS : SICTOM de Nogent-le-Rotrou (02 37 29 22 27)

⇒ Pour la réussite de ce projet un gros travail de **communication** a été réalisé :

- Des **guides sur le compostage et le paillage** et des « **Guide de l'Eco-jardinier** » sont distribués aux administrés avec le composteur. Ils sont également distribués lors des animations sur le compostage.
- Des **panneaux d'information** sur les solutions alternatives ont également été déposés au niveau des bennes de déchets verts dans les 4 déchetteries du Syndicat.

### ⇒ Action 3. Compostage partagé en habitat collectif et en établissements

**OBJECTIFS du CODEC :**

- **60 % des établissements** devront pratiquer le compostage,
- 6 nouveaux établissements devront être dotés de composteurs,
- 6 nouveaux composteurs partagés devront être installés en pied d'immeuble,
- 10 personnes devront être impliquées dans le réseau « guides composteurs ».

**ACTIONS menées en 2019 :**

- **3 composteurs installés en établissements**, et accompagnement à la mise en place :
  - ✓ Lycée Nermont (Nogent le Rotrou),
  - ✓ Ecole de Thiron-Gardais,
  - ✓ Caserne militaire de la sécurité civile (Nogent-le-Rotrou),
- **Sensibilisation au compostage auprès de différentes entreprises** rencontrées dans le cadre de l'abaissement du seuil de la Redevance spéciale.

### ⇒ Action 4. Gestion des déchets verts

**OBJECTIFS du CODEC :**

- **Traiter les déchets verts sur le territoire du SICTOM,**
- **Étude pour la création d'une plateforme de compostage, ou valorisation par méthanisation,**
- **Étude sur la mise en place d'un service de broyage.**

**ACTIONS menées en 2019 :**

- **Broyage** : poursuite de la **diffusion du questionnaire** (lancée en 2018) dans les déchetteries et les communes et des échanges avec différents habitants et élus sur les besoins et attentes quant à un service de broyage des déchets verts,
- Poursuite de la **documentation sur le traitement des biodéchets** en plateforme de compostage,

- Echanges avec un agriculteur avicole local au sujet de son projet de mise en place d'une **plateforme de compostage** sur son exploitation, intéressant pour la **valorisation d'une partie des déchets verts des déchèteries**,
- Communication pour encourager à valoriser les déchets verts in situ (broyage, paillage...), sur le journal du SICTOM, sur les réseaux sociaux et en déchèteries.

### ⇒ Action 5. Lutte contre le gaspillage alimentaire



#### OBJECTIFS du CODEC :

- **Diminuer de 15% le gaspillage alimentaire dans les établissements scolaires,**
- **Sensibiliser 20 classes de primaire par an, et 8 établissements du secondaire (100%).**

Dans le cadre du PLP, le SICTOM a travaillé en collaboration avec le collège Pierre Brosolette de Nogent-le-Rotrou pour lutter contre le gaspillage alimentaire au sein du restaurant scolaire.

Des campagnes de pesées ont été organisées tous les ans, et des actions correctives ont été mises en place.

Au regard des résultats constatés sur ce collège, très encourageants, le SICTOM a décidé d'étendre aux autres établissements de son territoire l'accompagnement dans la démarche de lutte contre le gaspillage.



#### ACTIONS menées en 2019 :

- **Lutte contre le gaspillage dans les établissements scolaires :**
  - ✓ Envoi d'un courrier de proposition d'accompagnement aux 9 établissements du secondaire (2 réponses positives).
  - ✓ Prise de contact avec l'association Athéna pour mise en place d'actions en 2020 dans les deux établissements intéressés (Authon-du-Perche et le Theil-sur-Huisne).
  - ✓ Rencontre avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour état des lieux des actions déjà mises en place dans un des collèges accompagnés (Authon-du-Perche).
- **Sensibilisation du public : Organisation d'une disco-soupe** en partenariat avec l'UNA lors du marché de Noël de Val au Perche : 15kg de légumes récupérés auprès d'un producteur en agriculture biologique du territoire (Mâle) et distribution de flyers sur le gaspillage alimentaire avec idées recette pour éviter les restes.



### ⇒ Action 6. Eco consommation et circuits courts

#### OBJECTIFS du CODEC :

- Favoriser le développement des circuits courts et de l'éco-consommation,
- Favoriser l'approvisionnement local et en circuits courts dans la restauration collective,
- Sensibiliser les particuliers.

#### ACTIONS menées en 2019 :

- **Entretien et échanges avec divers partenaires au sujet de l'approvisionnement en produits biologiques et locaux de la restauration collective :** l'association « MIL Perche » et le Parc Naturel Régional du Perche (potentiel partenariat envisagé pour l'année 2020).
- **Interventions pour promouvoir le « zéro déchet » :** au marché d'automne du « Petit Marché de Margon », lors de la Semaine bleue à La Bazoches-Gouët, au comice agricole (Val au Perche), dans deux lycées (Nogent-le-Rotrou) et lors de la foire « Nog'expo ».



## ⇒ Action 7. Promotion du réemploi et réparation

### OBJECTIFS du CODEC :

- Accroître les pratiques de réemploi et de réparation,
- Sensibiliser 200 personnes / an au réemploi et à la réparation.

### ACTIONS menées en 2019 :

- Co-organisation des « **Rendez-Vous Récup'** » (14 animations) : **4 Cafés Réparation** (53 participants) et **animation d'un stand au Ciné plein air** en août 2019 (près de 600 visiteurs).
- Participation à la **collecte de jouets** « Laisse parler ton cœur ». **800 kilos de jouets** collectés et redistribués à différentes associations.
- **Collectes de vélos** en déchetteries pour récupération de **pièces** et réparation de vélos à La Boîte à Outils.
- Service de prêt de **gobelets** (7210 gobelets empruntés lors de 20 manifestations).
- Mise en place d'un **box réemploi** (collecte du petit électroménager) à la déchèterie de Nogent le Rotrou. Environ **100 kilos** détournés en novembre et décembre 2019.
- **Communication** pour promouvoir le réemploi et la réparation, lors d'événements, en déchèteries, dans le journal du SICTOM et via les réseaux sociaux.
- **Communication autour de l'annuaire des Répar'acteurs**, créé par la CMA d'Eure-et-Loir, et de l'annuaire national de la réparation, lors de chaque manifestation, et via les outils de communication numériques.



## ⇒ Action 8. Mise en place de filières REP et valorisation des encombrants

### OBJECTIFS du CODEC :

- **95 % de valorisation des DMA**,
- Mise en place de nouvelles filières de valorisation (meublier, pneus),
- Étude pour la mise en place d'une plateforme de tri des encombrants.



### ACTIONS menées en 2019 :

- 343 tonnes de **déchets d'équipement et d'ameublement** ont été collectées dans la benne ECO MOBILIER de la déchetterie de Nogent-le-Rotrou et valorisées.
- **Travail préparatoire pour la mise en place de bennes pour la collecte des meubles** prévue en 2020 sur 2 déchetteries en collaboration avec l'éco organisme ECO MOBILIER.
- **90,3 % de DMA ont été valorisés en 2019.**
- **Communication orale** auprès des usagers lors des événements pour encourager au réemploi, au don et à la réparation, afin de réduire les encombrants
- Participation du SICTOM à la collecte nationale de jouets « Laisse parler ton cœur » : plus de **800 kilos d'objets détournés de la déchetterie.**



## ⇒ Action 9. Favoriser l'éco-exemplarité des collectivités



Les collectivités consomment des ressources et génèrent des déchets, dans les différents services (administratifs, techniques, achats...) et activités. Elles doivent montrer l'exemple pour pouvoir parler au citoyen, le conseiller. L'exemplarité permet de fédérer les employés autour d'un projet commun. Besoin d'informer, de former...

### OBJECTIFS du CODEC :

- Favoriser l'exemplarité des collectivités et les accompagner à réduire leur production de déchets,
- 20 collectivités engagées et respectant les pratiques définies.

### ACTIONS menées en 2019 :

- Rédaction d'une Charte d'engagement d'éco-exemplarité des collectivités et présentation au bureau syndical le 11/12/19.
- Présentation du guide d'accompagnement de la **Maîtrise d'œuvre et de la Maîtrise d'ouvrage DEMOCLES** à la direction des services techniques de Nogent-le-Rotrou.



- Entretien avec le service « commerce » et le service « voirie » de la commune de Nogent-le-Rotrou, pour améliorer la **gestion des déchets du marché hebdomadaire**. Le règlement du marché fera l'objet d'une révision à la suite des élections municipales.
- A la demande de la commune de Nogent-le-Rotrou, confection d'un flyer rappelant la **règlementation concernant le tri des déchets** (obligations du « tri 5 flux »), distribué à tous les commerçants sédentaires du centre-ville.

## ⇒ Action 10. Mise en place de la tarification incitative



### OBJECTIFS du CODEC :

- Inciter les particuliers à diminuer la quantité des déchets produits (OMr),
- Réaliser une étude sur la mise en place de la tarification incitative.



### ACTIONS menées en 2019 :

- Sensibilisation des élus sur la Tarification incitative, présentation réalisée par le Bureau INDIGGO mandaté par l'ADEME le 16 mai 2019.
- Lancement de l'étude d'optimisation des services et étude préalable de la mise en place de la tarification incitative en juillet 2019.
- Réunion de restitution de phase 1 (octobre 2019) : Analyse technique et financière, présentation des leviers d'optimisation.



## ⇒ Action 11. Elargissement de la redevance spéciale



Afin d'inciter les professionnels à produire moins de déchets, le SICTOM a décidé de mettre en place la redevance spéciale sur son territoire (cf article « financement » page 8), pour les accompagner vers une gestion plus durable de leurs déchets. L'accompagnement s'organise par le biais d'un diagnostic de la production de déchets de l'établissement, de conseils sur le tri et de la sensibilisation du personnel.

### OBJECTIFS du CODEC :

- Inciter les établissements à diminuer la quantité des déchets produits (OMr),
- Abaisser le seuil de la redevance spéciale.

**ACTIONS menées en 2019 :**

- Abaissement du seuil à **2500 L de déchets/semaine**,
- Rencontre de **36 entreprises**, potentiels redevables, pour leur expliquer le fonctionnement de la RS, identifier les flux de déchets produits et trouver des solutions pour les réduire : **4 nouveaux redevables** ont signé la convention RS,
- Envoi de **factures fictives** pour sensibiliser les gros **producteurs exonérés** (établissements scolaires et établissements publics).

⇒ **Action 12. Sensibilisation à l'économie circulaire**

La transition vers une économie circulaire vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à **extraire, fabriquer, consommer et jeter** en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources naturelles et des matières premières primaires ainsi que, par ordre de priorité, à la prévention de la production de déchets, notamment par le réemploi des produits, et, suivant la hiérarchie des modes de traitement des déchets, à une réutilisation, à un recyclage ou, à défaut, à une valorisation des déchets.

**OBJECTIFS du CODEC :**

- **Sensibiliser les acteurs économiques à l'économie circulaire** et les encourager à la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire,
- Organiser 3 réunions sur l'économie circulaire à destination des acteurs économiques.

**ÉCONOMIE CIRCULAIRE**  
3 domaines, 7 piliers**ACTIONS menées en 2019 :**

- Filière locale de **recyclage du liège** soutenue et promue (environ **150 kg collectés en 2019** et 300 kg depuis la mise en place de la collecte),
- **Sensibilisation des professionnels** lors des rencontres dans le cadre de l'abaissement du seuil de la redevance spéciale,
- **Enquête** auprès de différentes entreprises pour identifier les pratiques d'économie circulaire sur le territoire,
- **Mise à jour du site internet**, onglet « Economie circulaire » (informations générales, exemples d'actions à mettre en place),
- Accompagnement d'une porteuse de projet agricole : conseils et informations relatives à la **récupération de déchets** (broyats et drèches de bière pour la fabrication des substrats pour champignons),
- **Réalisation d'un sondage** et transmission aux entreprises afin d'établir un état des lieux du type de déchets produits, de leur volume, des modes d'élimination actuels et des possibilités de valorisation, voire d'échanges avec d'autres organismes,
- **Entretien avec la CMA d'Eure-et-Loir et le service développement économique du PETR** : réunion de préparation avec ces partenaires pour organiser une rencontre autour de l'économie circulaire à l'attention des acteurs économiques en avril 2020.

**2.3 - La collecte des textiles**

**En jetant nos vêtements, linge de maison, chaussures, dans les bornes à textiles, nous réduisons également nos déchets.**

La collecte des textiles est complètement indépendante du SICTOM. Deux organismes assurent cette collecte sur notre territoire grâce à leurs bornes, ECOTEXTILES et LE RELAIS.

**37 bornes** sont réparties sur l'ensemble du territoire du SICTOM. Cela représente une dotation d'une borne pour 960 habitants. Cette dotation est bien supérieure aux recommandations nationales, qui préconisent un point de collecte pour 2 000 habitants.

**Localisation des bornes :****LE RELAIS (21)**

AUTHON-DU-PERCHE – Cour de la mairie
LA CHAPELLE-GUILLAUME – Mairie
LES AUTELS-VILLEVILLON – PAV côté mairie
LES ETILLEUX – Aire de jeux
MALE – école
MARGON – Parking Leclerc (× 2)
MARGON – parking Lidl
MARGON – Rue de la cloche mairie Margon
MONTIGNY-LE-CHARTIF – Parking des grands Parcs
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Robert Brizard
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy (× 2)
NOGENT-LE-ROTROU – Lotissement des terres fortes DéfiMode
SOIZE – Cimetière
LE THEIL – rue de la Pelzinière à côté tri sélectif
LE THEIL – Rue de la Matteau
ST GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking de la salle des fêtes
THIRON-GARDAIS – Déchèterie (X2)
CETON – Place de la Poste

**éco textile (17)**

CHARBONNIERES – Déchèterie (× 2)
LA-BAZOCHE-GOUET – Face Rue du 8 mai / rue du Chemin de Fer
NOGENT-LE-ROTROU – Place Churchill
NOGENT-LE-ROTROU – Angle Avenue C. de Gaulle / Avenue de l'Europe
NOGENT-LE-ROTROU – Parking Avenue de la Victoire
NOGENT-LE-ROTROU – Avenue du Président Kennedy
NOGENT-LE-ROTROU – Place du 11 aout
NOGENT-LE-ROTROU – Centre commercial des Gauchetières
NOGENT-LE-ROTROU – Déchèterie / Lieu-dit Les Barbaras (× 2)
LA ROUGE – Place de l'Aulnay
SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE – Parking Salle des Fêtes (× 2)
LE THEIL – Déchèterie / Lieu-dit La porcherie (× 2)
LE THEIL – Rue du Stade

	LE RELAIS		ECOTEXTILES		Total
	Tonnages	Nb de bornes	Tonnages	Nb de bornes	tonnages
2011	80,80	18	47,05	11	<b>127,85 t</b>
2012	71,58	18	41,85	14	<b>113,43 t</b>
2013	65,59	19	50,21	17	<b>115,80 t</b>
2014	75,67	20	49,50	17	<b>125,17 t</b>
2015	78,42	20	51,13	17	<b>129,55 t</b>
2016	83,30	21	35,96	17	<b>119,26 t</b>
2017	83,11	21	46,27	17	<b>129,38 t</b>
2018	80,82	21	49,96	17	<b>130,78 t</b>
2019	84,35	21	44,02	17	<b>128,37 t</b>

128,37 tonnes de textiles ont été collectées sur notre territoire en 2019, soit environ **3,90 kg/hab**.

La dernière caractérisation des ordures ménagères a montré que les textiles représentaient encore 1,8 % de notre poubelle noire : environ **4,4 kg/hab/an**, qui sont incinérés alors qu'ils pourraient être collectés et avoir une seconde vie.

Ces 2 professionnels gèrent et donnent une seconde vie aux textiles en fonction de leur état et de la demande des marchés. **89%** des produits triés sont valorisés :

- **Le réemploi** est la première destination pour **60%** (magasins d'occasions, friperies, détaillants, grossistes étrangers, export dans les pays africains...)
- **Le recyclage** est la destination de **29%** (dont 8% sont coupés en chiffons et 21% sont effilochés)
- **11%** des textiles, linges et chaussures ne trouvent pas encore de valorisation et sont incinérés ou enfouis.

Les opérateurs qui assurent la collecte et le tri des textiles sont plus de 300 en France. Ils doivent répondre à un certain nombre d'obligations, dont l'embauche de personnes en insertion professionnelle (au minimum 15 % des effectifs) et la valorisation d'au moins 70 % des textiles collectés ....



*L'éco-organisme « ECOTLC », a été créé en 2009, pour prendre en charge la collecte des textiles usagés. En effet, chaque année, environ 700 000 tonnes de textiles, vêtements, linge ou chaussures, sont mises sur le marché en France.*

*Ce sont les fabricants et les distributeurs qui financent ECOTLC, selon le principe de la REP (responsabilité élargie du producteur). ECOTLC reverse aux collectivités locales une subvention si elles s'engagent à promouvoir la collecte des textiles.*

## E. MESURES PRISES POUR PREVENIR OU ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE DE L'HOMME ET A L'ENVIRONNEMENT DES OPERATIONS D'ELIMINATION DES DECHETS

De nouvelles problématiques apparaissent chaque année concernant notamment la gestion de certains types de déchets. Le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'efforce de répondre au mieux aux attentes des habitants tout en préservant la santé des individus et l'environnement.

### ⇒ Les DASRI

Le SICTOM avait mis en place à en **octobre 2007** en collaboration avec le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir une collecte spécifique des **DASRI (déchets d'activités de soins à risques infectieux)** des particuliers en déchetteries.



Suite à la création de l'éco-organisme « **DASTRI** », dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux (DASRI) des patients en auto-traitement, le SICTOM a stoppé la collecte des boîtes en déchetteries dès le mois de juin 2014. L'éco-organisme a l'obligation de prendre en charge la collecte des DASRI via certaines pharmacies. La liste des pharmacies points de collecte est disponible dans les déchetteries et est consultable sur le site du SICTOM et sur le site [www.dastri.fr](http://www.dastri.fr).

### ⇒ Les D3E

La collecte des **déchets électriques et électroniques** a été mise en place sur nos déchetteries au **printemps 2008**. Le SICTOM a signé une convention avec un éco-organisme, **ECOSYSTEMES**, qui est chargé de l'enlèvement et du traitement des D3E. Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière D3E, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de la taxe perçue sur la vente d'équipements neufs.

Ce type de déchets se décompose en 4 gisements :



Le gros électroménager froid	53 t
Le gros électroménager hors froid	124 t
Les petits appareils électriques et électroniques	128 t
Les écrans	45 t

total

Tonnage 2019

53 t
124 t
128 t
45 t

350 t

59 041 appareils

+3,8% par rapport à 2018

Performance SICTOM 2019

Performance nationale (milieu rural)

10,65 kg / hab / an

10,23 kg / hab / an

Pop référence : 32 878 hab

ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. Depuis le 8 octobre 2019, ESR change de nom et devient **ECOSYSTEM**

**ecosystem**

### ⇒ L'amiante

Au cours des années passées, une collecte spécifique d'amiante avait été organisée en collaboration avec le SICTOM de Brou Bonneval Illiers, le SICTOM de Châteaudun et le SIRTOM du Pays Chartrain, à plusieurs reprises pour répondre à un besoin de la population.

Les collectes, ouvertes aux particuliers et professionnels, étaient organisées sur la plate-forme de Dangeau.



Ces collectes, très contraignantes, n'ont pas été renouvelées depuis 2013. Néanmoins, en accord avec le syndicat de BBI, nous orientons les détenteurs d'amiante vers une société spécialisée qui se trouve à proximité et qui accepte de recevoir les déchets d'amiante des particuliers deux jours par mois.



⇒ Les cartouches d'imprimantes



La collecte des **cartouches d'encre** a été mise en place sur nos déchetteries au cours de l'année 2009. C'est la société COLLECTOR qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Le Bois



Depuis le printemps 2010, pour la déchetterie de Nogent et depuis le printemps 2011, pour les autres sites, nous trions **le bois**. Ce qui nous a permis de valoriser **1146 t en 2018**, soit **35% des encombrants**.

⇒ Les capsules de café Nespresso



La collecte des **capsules de café de la marque « Nespresso »** a été mise en place au cours de l'année 2011 sur l'ensemble de nos sites. C'est la société SITA qui se charge gratuitement de la récupération de ces déchets.

⇒ Les huiles végétales



Mise en place de la collecte des **huiles végétales** des particuliers sur les déchetteries depuis le début de l'année 2013.

⇒ Réaménagement de la déchetterie de THIRON GARDAIS

Au cours de l'année 2015, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de THIRON GARDAIS, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais  
Création d'une entrée et une sortie VL distincte avec un sens de circulation



Nouvelle zone couverte pour le stockage des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle Signalétique



Mise en place d'un dispositif antichute



Remplacement du local gardien

**Coût de l'opération pour le SICTOM : 550 663 € TTC**

⇒ Collecte des lampes

La collecte des lampes (tubes fluo et lampes à économie d'énergie) entre dans le cadre de la collecte des D3E. Une convention a été signée avec **un éco-organisme, RECYLUM**, pour assurer la collecte et l'élimination de ces produits.

De nouveaux conteneurs pour la collecte des néons et lampes à économie d'énergie ont été mis en place sur les 4 déchetteries en 2016 et 2017. Ces bacs nous ont été fournis par **RECYLUM**, l'éco-organisme qui soutient la collecte de ce déchet.

*ECOSYSTEMES et RECYLUM ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former ESR. Depuis le 8 octobre 2019, ESR change de nom et devient **ECOSYSTEM***

**ecosystem**



**Performance SICTOM 2019**

**1,3 tonnes**

= 14 496 lampes et néons collectés

+ 51,3% par rapport à 2018

## ⇒ Conteneurisation de la collecte du Verre



Au cours de l'année 2016, afin de réduire les troubles musculo squelettiques des agents de collecte et en respect de la recommandation CRAM R437, le SICTOM a décidé de **conteneuriser la collecte du verre** en porte à porte qui a lieu le dernier mercredi du mois à Nogent-le-Rotrou. Pour se faire, dans le cadre d'un contrat de location maintenance conclu avec la société PLASTIC OMNIUM, nous avons distribué **3 274 des bacs de 120L et 240L** de couleur verte, aux habitants et professionnels de Nogent-le-Rotrou au cours de l'année 2016.

## ⇒ Renforcement des contrôles périodiques sur les déchetteries

Depuis de l'année 2016, en plus des vérifications habituelles réglementaires (électricité, extincteurs, vidange des séparateurs d'hydrocarbures), nous réalisons conformément à la nouvelle réglementation ICPE, des **mesures de bruits** et des **contrôles des rejets** des eaux résiduaires sur les 4 déchetteries du SICTOM.



## ⇒ Réaménagement de la déchetterie de CHARBONNIERES

Au cours de l'année 2017, le SICTOM a engagé des travaux d'extension et de rénovation sur la déchetterie de CHARBONNIERES, pour sécuriser le site. La rénovation a permis principalement d'améliorer les points suivants :



Création de 4 nouveaux quais  
Création d'une entrée et une sortie VL  
distincte avec un sens de circulation



Remplacement du local gardien + création  
Nouvelle zone couverte pour le stockage  
des déchets toxiques



Mise en place d'une nouvelle  
Signalétique + dispositif antichute



Réhausses des bennes gravats



Accès séparé pour les véhicules de collecte

**Coût de l'opération pour le SICTOM : 600 390 € TTC**

## ⇒ Abris pour la collecte piles

De nouveaux abris ont été mis en place sur les **déchetteries de Nogent le Rotrou et du Theil sur Huisme** pour le **stockage des piles**. Ils permettent de stocker les fûts à l'abri de la pluie pour éviter que les piles et batteries ne rouillent.

Sur les deux autres sites qui disposent de zones couvertes, les fûts sont stockés dans les caissons pour déchets ménagers spéciaux.



## ⇒ Collecte des cartouches de fusils

Le SICTOM de Nogent-Le-Rotrou a mis en place un point de collecte des cartouches VIDES de fusils et carabine, à la **déchetterie de Nogent-le-Rotrou**. Lors du dépôt, il faut séparer les différentes cartouches (un contenant pour les modèles en plastique et un contenant pour les modèles en métal).

Cette collecte est organisée en collaboration avec la FEDERATION des CHASSEURS d'EURE ET LOIR qui se charge de récupérer et traiter les cartouches dès que les contenants sont pleins.

### ⇒ Mise en place d'une Benne « ECO mobilier » à Nogent le Rotrou



La collecte des **déchets d'éléments d'ameublements** (DEA) a été mise en place sur la déchetterie de Nogent le Rotrou en septembre 2018.

Le SICTOM a signé une convention avec **Eco-mobilier**, éco-organisme qui organise la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par le réemploi, la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique. Il a été créé par les professionnels de l'ameublement pour répondre aux obligations de recyclage.

Dans le cadre de la mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière DEA, cet Eco-organisme est financé par les contributions versées par les producteurs à partir de l'écotaxe perçue sur la vente.

*Les autres sites seront équipés en 2020.*

Actuellement, sur la totalité des meubles usagés collectés en France :

- **58 % sont recyclés** : Le bois en panneaux de particules, la mousse de matelas en isolant ou des tatamis de judo, le plastique de chaise en tuyaux ...
- **33 % en valorisation énergétique**
- **9 % sont éliminés par enfouissement**

**écomobilier**

**Benne mobilier**



### ⇒ Amélioration de la collecte des D3E



#### Mise en place d'un caisson maritime

Afin de sécuriser la récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques sur la déchetterie de Nogent le Rotrou, qui subit de nombreux vols, ECOSYSTEM a mis à disposition du SICTOM, en essai, un caisson maritime. Celui-ci a été mis en place en septembre 2018.

Il permet de stocker les déchets à l'abri du temps et de manière sécurisée.

**Le SICTOM va équiper les autres sites ultérieurement en fonction de la place disponible.**

#### Mise en place d'une signalétique spécifique

Afin d'améliorer le tri des usagers, nous avons mis en place sur les 4 sites une signalétique adaptée, composée de 4 panneaux. Cette signalétique précise les consignes de tri des 4 flux.

La réalisation des panneaux a été intégralement remboursée par ECOSYSTEM.



D'autres systèmes de collectes spécifiques devraient être mis en place dans les années à venir, en fonction de l'évolution de la réglementation. Notamment :

- La mise en place de la responsabilité élargie des producteurs (REP) pour la filière **Déchets Diffus Spécifiques** (DDS)

- La valorisation des encombrants ...

De plus, le décret du 20 mars 2012 est venu modifier la **nomenclature des ICPE** concernant les déchetteries. Cette modification instaure une révision et une mise à jour des prescriptions.

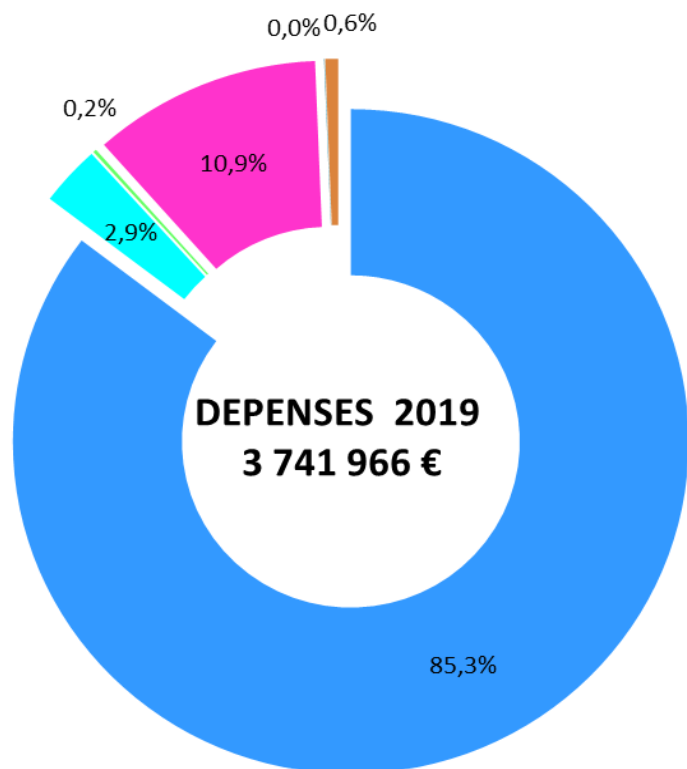
Ce décret devrait permettre d'assurer un encadrement correct des risques pour l'environnement et les usagers dans le cadre du fonctionnement de ces installations.

## 3<sup>ème</sup> PARTIE : INDICATEURS FINANCIERS

### A. LES MODALITES D'EXPLOITATION

Le tableau suivant présente les différents modes d'exploitation pour chacune des activités de la compétence du SICTOM de la région de Nogent-le-Rotrou.

Activité	Mode d'exploitation	Titulaire du contrat	Début et fin du contrat	Objet du contrat Caractéristiques du service
Collecte en porte à porte des déchets	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à Mai 2023	Assure la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages/papiers, du verre, des cartons des commerçants et des déchets verts
Collecte sélective en apport volontaire	Marché de services	MINERIS	Mai 2016 à mai 2023	Collecte des bornes d'apport volontaire : emballages/papiers et verres
Tri des déchets recyclables	Marché de services en groupement de commandes	Agglomération du Pays de Dreux	Janvier 2019 à décembre 2021	Tri et conditionnement des déchets ménagers recyclables
Location maintenance des bacs ordures ménagères	Marché de services	CITEC environnement	Oct 2019 à oct 2023	Assure la location des bacs ordures ménagères, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Collecte et traitement des déchets non dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	NCI Environnement	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des inertes, ferrailles, encombrants, bois et transport des déchets verts et cartons
Collecte et traitement des déchets dangereux des 4 déchetteries	Marché de services	RECYDIS	Mai 2016 à mai 2023	Assure la collecte et le traitement des déchets dangereux
Gardiennage des déchetteries de Thiron-Gardais et du Theil-sur-Huisne	Régie directe – convention des services			Des employés des communes de Thiron et de la CC des Collines du Perche Normand sont mis à la disposition du SICTOM pour assurer le gardiennage et l'entretien
Compostage des déchets verts	Marché de services	NCI Environnement	Février 2016 à février 2020	Assure le compostage et la valorisation du compost produit
Location maintenance des bacs pour la collecte du verre en porte à porte	Marché de services	PLASTIC OMNIUM	Mai 2016 à mai 2023	Assure la location des bacs à verre, la maintenance et le remplacement des bacs en cas de vol
Tri et conditionnement des cartons de déchetteries et rachat des cartons des commerçants	Marché	BEAUFILS RECYPERATION	Juillet 2017 à juillet 2020	Assure le tri et le conditionnement des cartons issus des déchetteries et le rachat des cartons des commerçants.

**B. LES DEPENSES (compte administratif)**

- prestations de services
- dépenses courantes
- taxes et assurances
- charges de personnel
- emprunts
- dotation aux amortissements

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018	Année 2019	évolution
prestations de services	3 378 658 €	3 193 269 €	- 5,5%
dépenses courantes	81 165 €	109 323 €	+34,7%
taxes et assurances	5 930 €	6 054 €	+2,1%
charges de personnel - autres charges liées	315 257 €	409 188 €	+29,8%
Intérêts des emprunts	2 417 €	1 122 €	-53,6%
dotation aux amortissements	47 144 €	23 010 €	-51,2%
<b>TOTAL</b>	<b>3 830 571 €</b>	<b>3 741 966 €</b>	<b>-2,3%</b>
<b>Coût COMPLET par tonne</b>	<b>186,04 €/tonne</b>	<b>184,52 €/tonne</b>	<b>-0,8%</b>

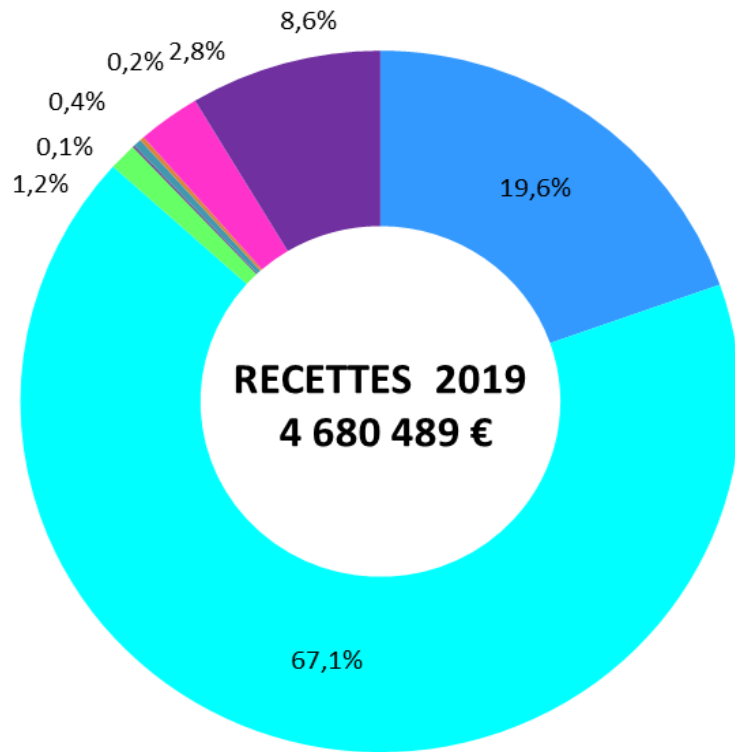
Le **coût complet** est calculé hors déduction des subventions et autres recettes.

Le Coût complet de gestion des déchets ménagers en 2019 est de **184,52 € / tonne** soit **113,81 € / hab.**

*Pour rappel, le prélèvement de la TEOM en 2019 sur le SICTOM de Nogent-le-Rotrou s'élève à 93,58 € / hab*

On constate une diminution des dépenses totales de -2,3% et une diminution du coût à la tonne par rapport à l'année précédente de -0,8%.

### C. LES RECETTES

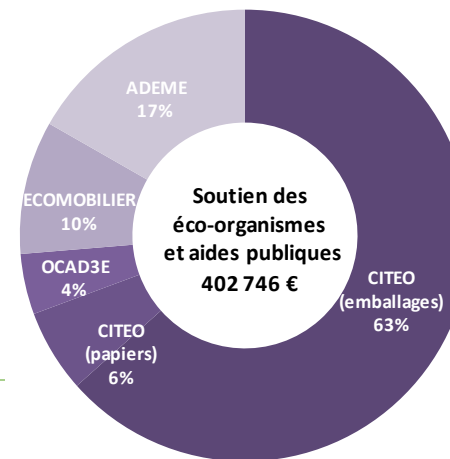


- résultat reporté
- participations des CDC
- redevance spéciale
- reversement du SOMEL
- régies
- autres recettes
- vente de matériaux
- soutien des éco-organisme et aides publiques

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018	Année 2019	évolution
Résultat reporté de l'année antérieure	1 003 217 €	917 274 €	- 9%
Participation des CDC	3 118 523 €	3 139 751 €	+1%
Redevance spéciale	70 742 €	57 652 €	-19%
Reversement du SOMEL	10 491 €	5 491 €	-48%
Régies	14 367 €	16 407 €	+14%
Autres recettes	7 872 €	9 228 €	+17%
Vente de matériaux	165 591 €	131 940 €	-20%
Soutien des éco-organismes et aides publiques	357 042 €	402 746 €	+13%
<b>TOTAL</b>	<b>4 747 845 €</b>	<b>4 680 489 €</b>	<b>-1,4%</b>

REGIES	
<b>REGIES</b>	<b>16 407 €</b>
Vente de composteurs	1 649 €
Vente de sacs pour déchets verts	2 100 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	12 658 €

VENTES DE MATERIAUX		
<b>VENTES DE MATERIAUX</b>	<b>131 940 €</b>	
Verre	28 697 €	Collectes Sélectives
Papiers	37 832 €	
Plastiques	29 686 €	
Métaux	7 052 €	
Cartons	5 596 €	
Ferrailles	12 984 €	Déchetteries
Cartons	7 732 €	
Batteries	2 361 €	



CITEO emballages :	255 395 €
CITEO papiers :	23 933 €
OCAD3E :	17 468 €
ECO TLC :	0 €
ADEME :	67 500 €
ECOMOBILIER :	38 450 €

## D. LES DEPENSES PAR POSTE ET LEURS FINANCEMENTS

### 1. Le service de COLLECTE des déchets ménagers

DEPENSES COLLECTES	2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
• Collecte des OM, EMBALLAGES /PAPIERS en PAP	885 619 €	910 794 €	929 867 €
• Location et maintenance des bacs O.M.	124 380 €	127 731 €	132 408 €
• Location et maintenance des bacs verre	71 154 €	73 029 €	74 718 €
• Transfert transport traitement des OM – SOMEL - CMTV	1 225 074 €	1 233 626 €	1 062 913 €
• Transfert transport traitement des recyclables			15 836 €
• Collecte emballages/papiers et verre en AV + rechargement du verre	120 539 €	121 091 €	118 956 €
• Collecte cartons des commerçants en PAP	29 866 €	30 706 €	31 019 €
• Collecte du verre en PAP	35 486 €	36 483 €	36 855 €
• Collecte + traitement des déchets verts en PAP	18 596 €	19 109 €	19 200 €
• Tri (papiers, emballages/papiers) + traitement refus	166 620 €	223 162 €	177 052 €
• Tri cartons	5 564 €	6 108 €	6 332 €
• Achat de sacs jaunes (collecte emballages en PAP)	25 164 €	0	5 710 €
• Achat de sacs papier (collecte déchets verts en PAP)	2 304 €	2 488 €	2 506 €
• Communication / sensibilisation tri	18 715 €	17 300 €	19 192 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 729 081 €</b>	<b>2 801 627 €</b>	<b>2 632 564 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
• Acquisition colonnes collecte sélective	29 652 €	0 €	0 €
• Aménagement de dalles pour Points d'apport volontaire	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>29 652 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

⇒ **En fonctionnement** : les dépenses relatives à la collecte ont **diminué de 6%** par rapport à l'an passé.

Nous pouvons noter quelques observations :

- Diminution de la **prestation relative au tri** : le renouvellement du marché dans le cadre du groupement de commandes conclu avec Chartres Métropole et les SICTOM de BBI et Courville a permis d'obtenir des prix unitaires inférieurs de 20% par rapport aux tarifs pratiqués en 2018.

- Dans le cadre de la nouvelle coopération conclue entre CMTV et le SICTOM de Nogent le Rotrou, le coût **de l'incinération des OM** et des frais liés au **transfert/transport des OM et recyclables** a diminué de -11% par rapport au tarif pratiqué par le SOMEL en 2018. A noter également que le tonnage des ordures ménagères a diminué de 2,5%.

- **Achat de sacs jaunes** cette année pour la collecte en mélange des emballages et papiers en porte à porte.

- Les **dépenses de communication** ont légèrement augmenté mais reste dans la moyenne des années passées.

⇒ **En investissement** : aucune dépense relative à la collecte cette année.



RECETTES COLLECTES	2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Collecte sélective			
CITEO (aide à la collecte des emballages)	245 393 €	320 737 €	255 395 €
CITEO (aide à la collecte des papiers)	61 115 €	0 €	23 933 €
valorisation verre	16 915 €	33 391 €	28 697 €
valorisation papiers	22 771 €	24 554 €	37 832 €
valorisation emballages ménagers	64 709 €	58 894 €	79 432 €
valorisation cartons commerçants	4 830 €	2 135 €	733 €
Remboursement SOMEL	55 578 €	10 491 €	5 491 €
Régie de vente des sacs de déchets verts	1 990 €	2 195 €	2 100 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>473 301 €</b>	<b>452 397 €</b>	<b>433 613 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
CITEO	0 €	0 €	0 €
ADEME	0 €	0 €	0 €
Conseil Départemental	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

⇒ Les **recettes** relatives à la collecte ont **diminué de 4,2%** par rapport à l'année précédente.

- Les **subventions de CITEO** pour le tri des **emballages** (ex-ECO-EMBALLAGES) ont diminué de 20% par rapport à 2018. Tant que nous n'aurons pas adopté l'extension des consignes de tri des plastiques, le nouveau barème restera désavantageux pour notre Syndicat. Nos efforts de tri stagnent. Le tonnage de la collecte sélective est sensiblement identique par rapport à l'année écoulée. La population diminue par conséquent les performances qui servent d'assiette au calcul de la subvention sont en diminution.

- La **recette CITEO** pour le soutien **au tri des papiers** (ex-ECOFOLIO) pour l'année 2018 a été perçue en 2019. Le soutien pour l'année 2019 sera perçu en 2020.

- Le **cours des matières** est plus ou moins fluctuant suivant le déchet concerné, mais d'une manière générale tous les prix de rachat des matériaux ont chuté, et sont descendus, pour certain, à zéro euro la tonne en fin d'année 2019 (cartons et gros de magasin). Les rachats des verres et journaux sont un peu plus élevés qu'en 2018, du fait que nous avons recyclé plus de tonnages que l'année passée.

- Le SICTOM a reçu, pour la dernière année, un **versement exceptionnel du SOMEL**, en conséquence du trop-perçu sur la prestation de traitement des ordures ménagères de l'année 2018.

⇒ **Aucune subvention** n'a été perçue en 2019 pour l'investissement en matière de collecte.

## 2. Le service des DECHETTERIES

DEPENSES DECHETTERIES	2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Déchetterie de Thiron-Gardais</b>			
Personnel	17 334 €	14 341 €	23 075 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	7 665 €	6 316 €	7 335 €
Collecte et traitement des déchets	105 423 €	120 582 €	121 521 €
<b>Déchetterie de Charbonnières</b>			
Personnel	18 368 €	15 435 €	15 963 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	5 724 €	5 633 €	7 117 €
Collecte et traitement des déchets	71 656 €	89 868 €	89 691 €
<b>Déchetterie de Nogent-le-Rotrou</b>			
Personnel	73 652 €	80 281 €	82 276 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 230 €	8 017 €	12 800 €
Collecte et traitement des déchets	268 286 €	281 770 €	270 900 €
<b>Déchetterie du Theil-sur-Huisne</b>			
Personnel	28 886 €	0 €	64 982 €
Frais divers (eau, électricité ...etc)	6 178 €	6 869 €	6 075 €
Collecte et traitement des déchets	98 016 €	104 598 €	106 818 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>710 418 €</b>	<b>733 710 €</b>	<b>808 553 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Aménagement déchetterie de Thiron	256 €	121 €	1 440 €
Aménagement déchetterie de Charbonnières	507 127 €	143 €	0 €
Aménagement déchetterie de Nogent le Rotrou	0 €	121 €	0 €
Aménagement déchetterie de Le Theil sur Huisne	6 416 €	121 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Thiron Gardais	649 €	0 €	100 €
Acquisition matériel déchetterie de Charbonnières	62 189 €	429 €	0 €
Acquisition matériel déchetterie de Nogent le Rotrou	104 €	849 €	1 500 €
Acquisition matériel déchetterie du Theil sur Huisne	104 €	0 €	0 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>576 845 €</b>	<b>1 784 €</b>	<b>3 040 €</b>



**En fonctionnement**, on constate :

⇒ Une forte **augmentation des frais de fonctionnement des déchetteries** par rapport à l'année précédente.

⇒ Les **coûts de collecte et de traitement** sont stables, essentiellement dus à la diminution des tonnages compensée par l'actualisation des prix des marchés.

⇒ Une **augmentation des dépenses de personnel** en 2019 :

Le remboursement des salaires pour le gardiennage de la déchetterie du Theil sur Huisne n'avait pas été mandaté en 2018. La CDC des collines du Perche Normand nous a transmis cette année la demande de remboursement pour 2 exercices (2018 et 2019)

De même, le remboursement des salaires pour le gardiennage de la déchetterie de THIRON GARDAIS pour l'année 2018 n'avait pas été mandaté en totalité (retard de transmission de la facturation par l'employeur). Le solde a été réglé sur 2019 (5 trimestres ont été réglés en 2019)

L'année 2019 est la première année de fonctionnement sur 12 mois avec des agents recrutés en direct par le SICTOM (déchetteries de Nogent et Charbonnières). Ce qui alourdit les charges diverses (cotisations médecine du travail, CNAS, ...).

Renforcement des formations des gardiens de déchetteries pour répondre aux exigences de la DREAL, ce qui implique la réalisation d'heures complémentaires pour assurer les remplacements des gardiens partis en formation (doublement des heures par rapport à 2018).

**En investissement**, ces dépenses correspondent à :

⇒ L'acquisition d'un caisson maritime pour la collecte sécurisée des D3E de la déchetterie de Nogent le Rotrou,

⇒ L'acquisition d'un réfrigérateur pour le local gardien de la déchetterie de THIRON GARDAIS,

⇒ Les travaux de rénovation de la déchetterie de THIRON GARDAIS : solde des travaux de clôtures, portails, espaces verts.



RECETTES DECHETTERIES	2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Régie dépôts des professionnels	11 661 €	10 403 €	12 658 €
Rachat de la ferraille	23 618 €	26 920 €	12 984 €
Rachat des batteries	3 202 €	3 846 €	2 361 €
Rachat des cartons	24 614 €	15 851 €	7 732 €
OCAD3E (aide à la collecte des D3E)	20 908 €	22 965 €	17 468 €
ECOMOBILIER (aide à la collecte des meubles)	1 336 €	13 340 €	38 450 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>85 339 €</b>	<b>93 325 €</b>	<b>91 653 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Subvention Ademe	124 555 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 61	0 €	0 €	0 €
Subvention Conseil Départemental 28	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>124 555 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

En fonctionnement, on constate une légère **diminution des recettes** issues de la gestion des déchetteries, qui s'explique par :

- ⇒ La diminution des **ventes de matériaux** (ferrailles, batteries, cartons),
- ⇒ La diminution des soutiens pour la collecte des D3E,
- ⇒ En contrepartie on observe une augmentation des recettes provenant l'**éco-organismes ECOMOBILIER** et de la **régie des dépôts des professionnels en déchetteries**

En investissement, aucune recette perçue cette année.



### 3. Le service PREVENTION

DEPENSES DE PREVENTION	2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>PLP/CODEC</b>			
Actions emblématiques nationales (Compostage, réduction du gaspillage alimentaire, « Stop-Pub »)	17 037 €	6 664 €	8 586 €
Eco exemplarité des collectivités	57 €	0 €	0 €
Sensibilisation du public	862 €	14 €	915 €
Evitement de la production de déchets (Réemploi et Ressourcerie)	2 208 €	2 276 €	0 €
Prévention qualitative	114 €	0 €	0 €
Prévention des entreprises	0 €	1 538 €	0 €
Actions globales et transversales (étude Tl, ...)	7 797 €	575	11 954 €
<b>Rémunération personnel</b>	<b>37 198 €</b>	<b>43 574</b>	<b>55 959 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>65 273 €</b>	<b>54 641 €</b>	<b>77 414</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	0 €	0€	0€

RECETTES PREVENTION	2017	2018	2019
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Compostage individuel</b>			
Régie « vente de composteurs »	1 239 €	1 769 €	1 649 €
<b>Programme local de prévention /CODEC</b>			
Subvention ADEME Centre	50 850 €	0 €	67 500 €
<b>Réemploi</b>			
Non restitution gobelets réutilisables	0 €	0 €	369 €
<b>Promotion collecte des TLC</b>			
Subvention d'ECOTLC	0 €	0 €	0 €
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>52 089 €</b>	<b>1 769 €</b>	<b>69 518 €</b>
<b>INVESTISSEMENT</b>			
	0 €	0€	0€

⇒ Les dépenses de **prévention** correspondent aux dépenses relatives au personnel, et aux charges liées aux différentes actions entreprises en 2019 dans le cadre du CODEC. A noter : augmentation de la charge du personnel due au versement de l'indemnité chômage à la précédente chargée de mission « prévention » et au recrutement d'un agent sur 3 mois en remplacement d'un congé maternité.

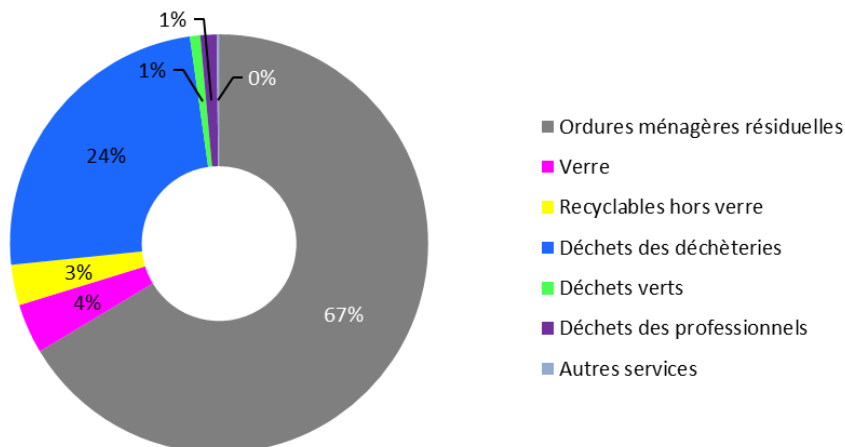
Ont été perçues en 2019, les recettes issues de la **vente des composteurs** et suite à la non restitution des **gobelets réutilisables** prêtés par le SICTOM.  
Aucune subvention d'**ECOTLC** (éco-organisme qui gère la collecte des textiles) cette année, car aucune action n'a été menée pour la promotion de cette collecte.  
Perception de la **subvention de l'ADEME** relative au CODEC à hauteur de 50%.

## E. DETAIL DES COÛTS AIDES (données 2018)

Le **coût aidé** représente l'ensemble des charges après déduction des recettes liées aux ventes de matériaux, soutiens, et subventions.

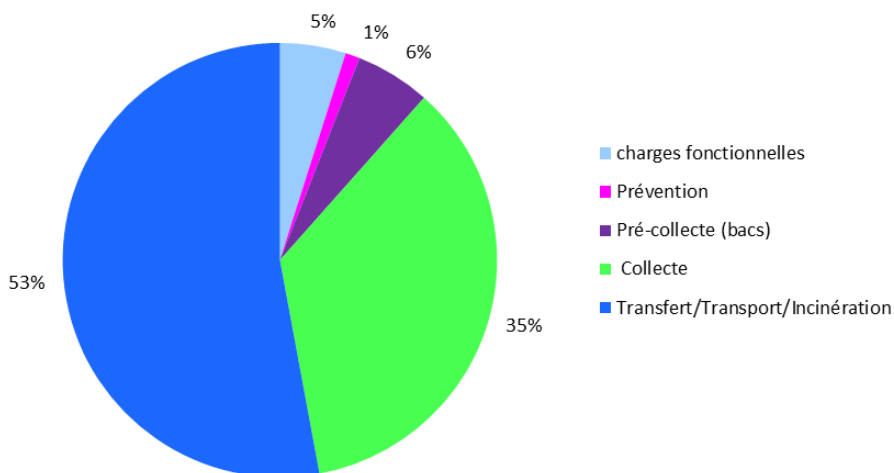
*Au moment, où nous rédigeons ce rapport, la matrice «*compta coûts*» de l'année 2019 n'étant pas validée par l'ADEME, nous ne disposons pas du détail des coûts aidés pour cette année. Par conséquent, les données qui suivent synthétisent les coûts aidés de l'année 2018.*

### ⇒ Coût du service par flux de déchets



**Les Ordures Ménagères et les Déchèteries représentent 91% du coût du service d'élimination des déchets**

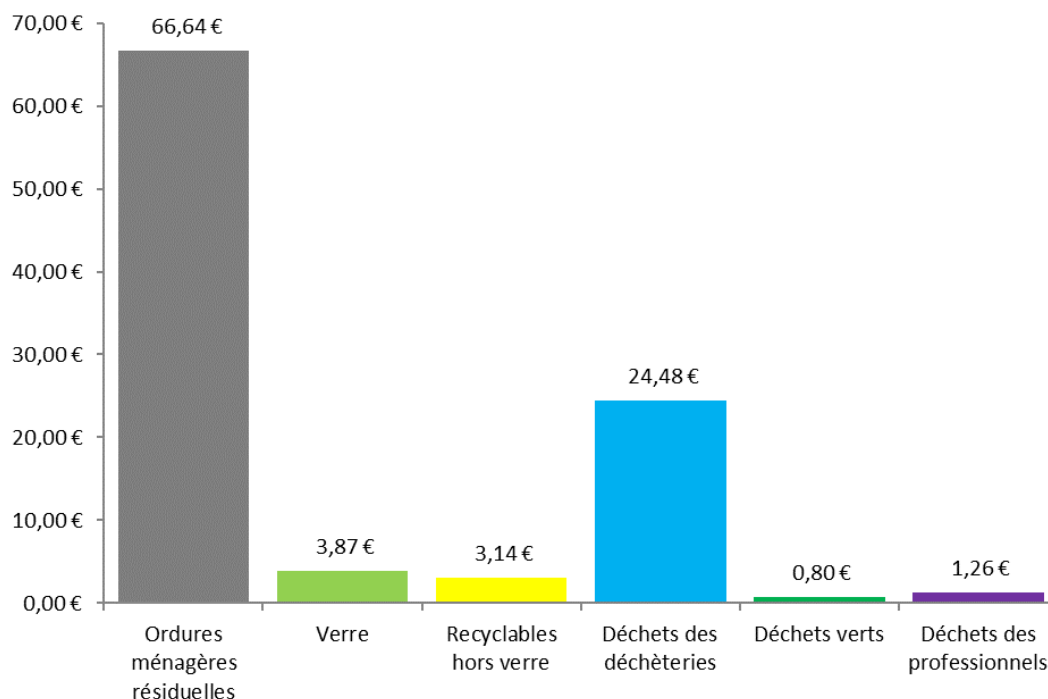
### ⇒ Décomposition du coût du flux « Ordures ménagères »



Le flux « ordures ménagères » représente **67% des dépenses** du SICTOM. La décomposition indique que la dépense relative au transfert/transport/traitement représente 53% de la dépense totale pour ce flux alors que la collecte ne représente que 35% du total.

## ⇒ Quel est l'impact du geste de tri ?

Coût aidé en euro TTC par habitant et par flux de déchets



Les OM coûtent **66,64 €/hab** alors que la collecte sélective (verre, emballages et papiers) ne coûte que 7,01€ / hab et les déchetteries 24,48€/hab.

Comparaison aux données nationales :

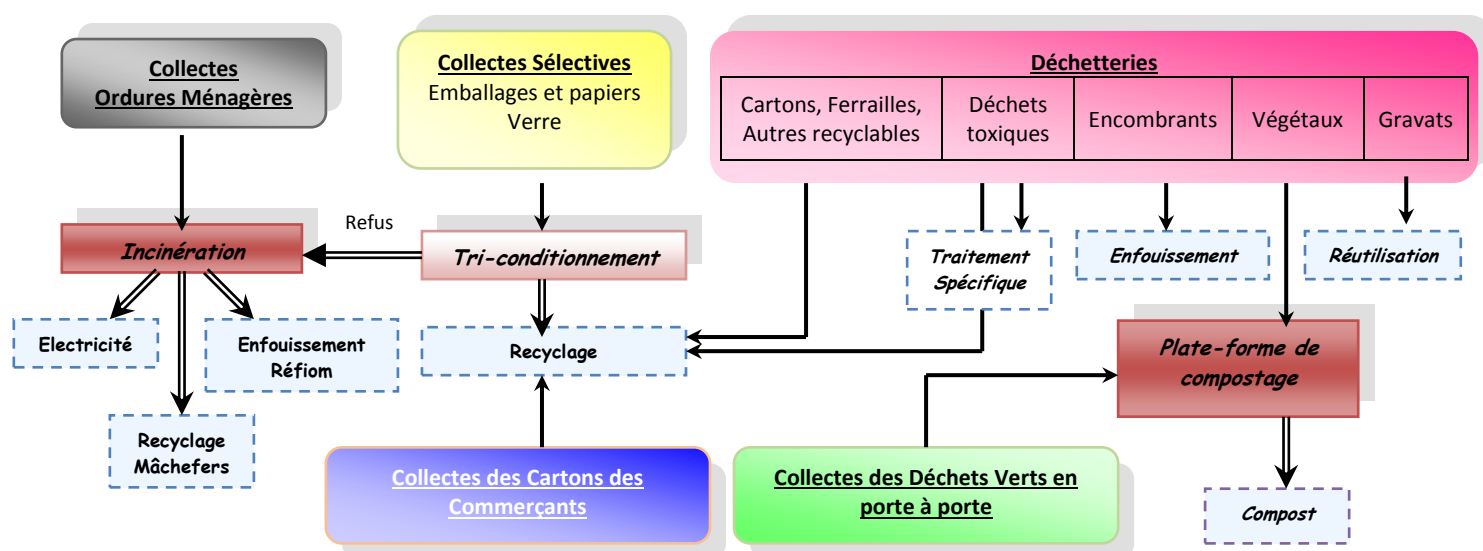
COUTS AIDES en € HT	SICTOM données ADEME COMPTACOUTS 2018		Coût national médian collectivités rurales Enquête ADEME référentiel 2017 (données 2014)	
	€ HT / hab	€HT / tonne	€ HT / hab	€ HT / tonne
<b>Gestion globale des déchets</b>	<b>90,97 €</b>	<b>162,00 €</b>	<b>76 €</b>	<b>200 €</b>
dont				
Ordures ménagères résiduelles	60,69 €	242,49 €	46 €	250 €
Verre	3,45 €	103,64 €	1 €	66 €
Recyclables hors verre	2,06 €	68,07 €	3 €	385 €
Déchets des déchèteries	22,70 €	94,22 €	23 €	136 €

### Pour information :

Le coût moyen de la gestion des déchets en Eure et Loir en 2017 était de **93€ HT / hab** (coût aidé) alors qu'il n'est que **de 90,97€ HT / hab** pour le SICTOM de Nogent le Rotrou (en 2018).

## 4<sup>ème</sup> PARTIE : SYNTHESE

### A. LE SERVICE



### B. LES TONNAGES COLLECTES

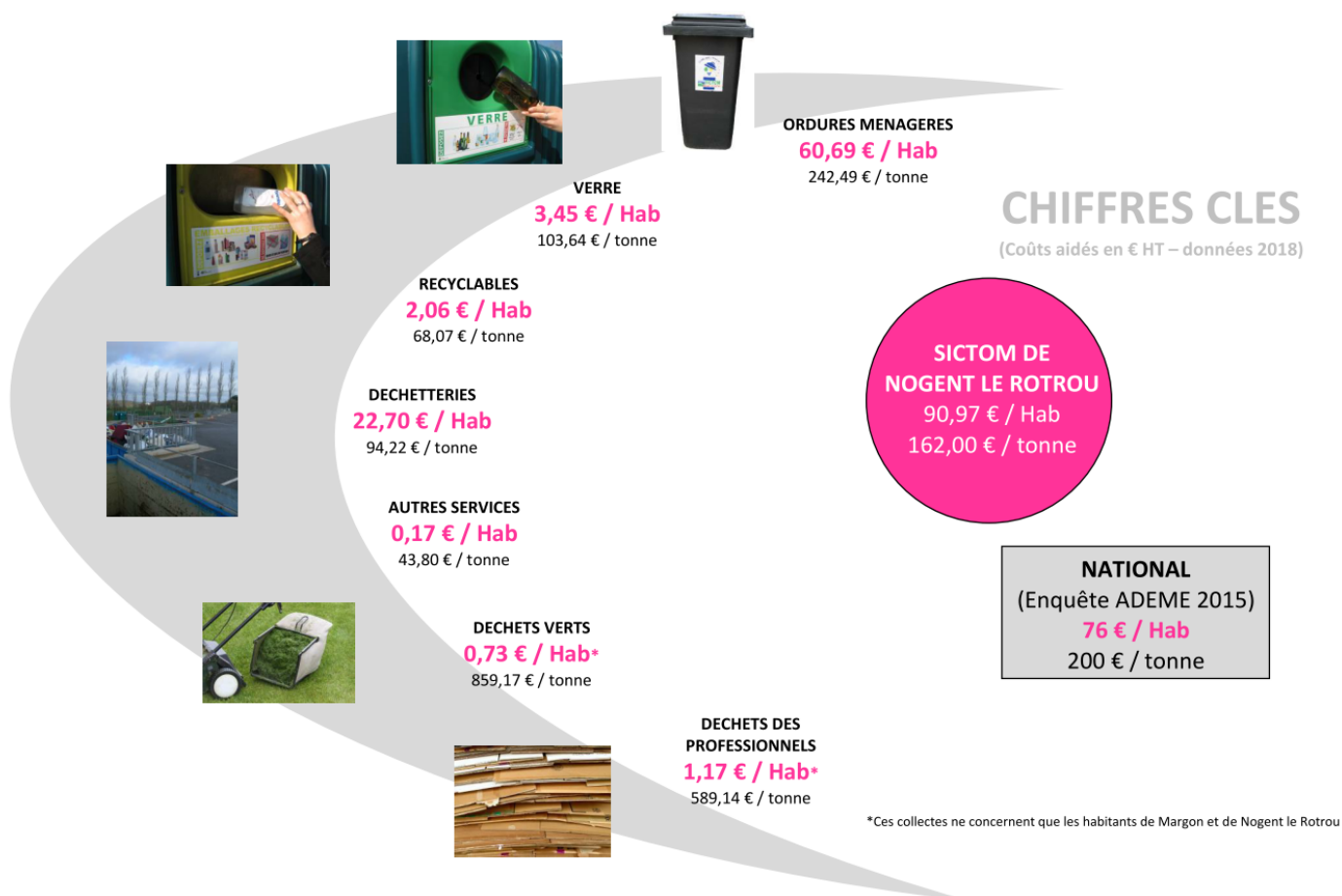
Tonnages collectés	2017	2018	2019
Collecte ordures ménagères	8 318 t	8 299 t	8 092 t
Collecte sélective	2 188 t	2 174 t	2 098 t
Collecte DV PàP	25 t	28 t	27 t
Collecte en déchetteries	9 576 t	10 089 t	10 063 t
<b>TOTAL</b>	<b>20 107 t</b>	<b>20 590 t</b>	<b>20 280 t</b>
<b>Production par habitant</b>	<b>586,81 kg/hab</b>	<b>608,13 kg/hab</b>	<b>616,83 kg/hab</b>
<i>population</i>	<i>34 265 hab</i>	<i>33 858 hab</i>	<i>32 878 hab</i>

La production annuelle de déchets du SICTOM en 2019 est de **616,83 kg / hab**.  
Le ratio par habitant a augmenté de 1,8% par rapport à l'année précédente.

Tonnages collectés	SICTOM 2019	Moyenne Départementale en Eure et Loir (Enquête ADEME*)	Moyenne nationale (Enquête ADEME*)
<b>Production moyenne de DMA</b>	<b>616 kg / hab</b>	<b>633 kg /hab</b>	<b>579 kg / hab</b>
Collecte ordures ménagères	245 kg / hab	239 kg / hab	254 kg / hab
Collecte sélective	64 kg / hab	80 kg / hab	78 kg / hab
Collecte en déchetteries	298 kg / hab	272 kg/hab	216 kg / hab

\* Enquête ADEME référentiel 2017 issue des données 2014

## C. LES COUTS



## **ANNEXES**

**ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire – année 2019**

**ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)**

**ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers**

**ANNEXE 1 : Localisation des points d'apport volontaire – année 2019**

		Verre mélange		Emballages BIFLUX	
<b>CDC du PERCHE</b>					
Argenvilliers	Salle communale	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Authon du Perche -AUTHON	Gendarmerie	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Stade	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Mairie	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Salle des fêtes		1,5 m <sup>3</sup>		
Beaumont les Autels	Château d'eau silo	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Bethonvilliers	Sortie Bourg	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Brunelles - ARCISSÉS	Station d'épuration	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Camping bois Jahan	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>		
Champrond en Perchet	Allée Désiré Huard	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Chapelle Royale	Caserne pompiers	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Les Autels Villevillon	D372 / Mairie	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Luigny	sortie bourg étang	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Charbonnières	Déchetterie	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>		
	Bourg	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Coudray au Perche	Cimetière	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Coudreceau - ARCISSÉS	D351 à coté école	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
La Gaudaine	Place du cimetière	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Les Etillieux	aire de jeu sortie village	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Margon - ARCISSÉS	rue de la Cloche (clinique vétérinaire)	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>		
	Lidl parking	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Leclerc parking	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>			
	La Flamandière	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	4m <sup>3</sup>
	base de loisirs	3 m <sup>3</sup>			6 m <sup>3</sup>
V&B	3 m <sup>3</sup>				
Miermaigne	D368 chem Bellevue	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Soizé - AUTHON	Cimetière	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Souancé au Perche	Plan d'eau	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
St Bomer	Sortie Bourg	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
St Jean Pierre Fixte	Sortie Bourg direction D9	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Trizay	Place centrale	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Vichères	Rue de la gare	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
<b>CDC TERRES DE PERCHE</b>					
Chassant	Rue du Stade	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Combres	Cimetière	4 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
La Croix du Perche	Chemin des écoles	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Frazé	salle communale	4 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Frétigny - SAINTIGNY	Place de la Mairie	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Happonvilliers	Rue de Panama	4 m <sup>3</sup>		4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Marolles les Buis	Place de la Mairie	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Nonvilliers Grand'Houx	Le Chesnay	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
St Denis d'Authou - SAINTIGNY	Avenue de la Gare	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Thiron-Gardais	rue des Tilleuls	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>		
	Promenade	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>		
	Déchetterie	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>

CDC COLLINES DU PERCHE NORMAND					
Bellou le Trichard - VAL AU PERCHE	Cimetière	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Ceton	la Poste	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
			2,5 m <sup>3</sup>		
	salle communale	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	rue Jean Moulin	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	rue Barentin	3 m <sup>3</sup>		4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Gemages - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg direction St Germain	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
La Rouge - VAL AU PERCHE	Sortie Bourg intersection D11 D 635	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Le Theil / Huisne - VAL AU PERCHE	rue de la Matteau	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>
	rue du Stade		2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
			2,5 m <sup>3</sup>		
	lieu dit Les bruyères	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Déchetterie	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	6 m <sup>3</sup>
	rue des Ponts	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Rue de la Pelzinière	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>	
l'Hermitière - VAL AU PERCHE	D211/D936	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Mâle - VAL AU PERCHE	Les Boulets	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Bourg	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
St Agnan/Erre - VAL AU PERCHE	Cimetière	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
St Germain de la Coudre	salle communale	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
St Hilaire sur Erre	Bourg face mairie	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
CDC GRAND CHATEAUDUN					
La Bazoche-Gouet	Salle Communale	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
		3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Eco marché	3 m <sup>3</sup>	3 m <sup>3</sup>		
	rue du Perche	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Chapelle Guillaume	D5 proche arrêt bus	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
Moulhard	Rue de Luigny	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
CDC ENTRE BEAUCE ET PERCHE					
Montigny le Chartif	Cimetière	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
CDC CŒUR DU PERCHE					
St Pierre la Bruyère	D370 sortie bourg	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	2 x 5,6 m <sup>3</sup>
			Verre mélange	Emballages BIFLUX	
(cdc du Perche)	<b>CDC PERCHE - NOGENT LE ROTROU</b>				
	Rue Croix la Comtesse	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Place Sully	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	AV Charles DeGaulle	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Rue Culioli	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Place Churchill	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Centre de secours	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Rue George Bizet	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Place du 11 août	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Place des viennes	4 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>
	Parking de la Gare	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Parking école av Kennedy	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Parking CC av Kennedy	3 m <sup>3</sup>			5,6 m <sup>3</sup>
	Rue du Perche	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
			1,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	CC Gauchetières	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Parking rue R Brizard	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	
	Place St Pol		2,5 m <sup>3</sup>	3m3	
	Caserne UIISC	3 m <sup>3</sup>	1,5 m <sup>3</sup>		
	Rue de la Touche	3 m <sup>3</sup>	2,5 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	5,6 m <sup>3</sup>
	Rue Léo Lagrange	3 m <sup>3</sup>		4 m <sup>3</sup>	
	Déchetterie	4 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	4 m <sup>3</sup>	6 m <sup>3</sup>
				4 m <sup>3</sup>	6 m <sup>3</sup>
			97	94	90
					80
			Verre mélange	Emballages BIFLUX	
<b>90 points tri</b>	total colonnes		191 colonnes	170 colonnes	
			colonnes bois	colonnes enterrées	colonnes plastiques



## ANNEXE 2 : Filières REP (liste des ECO ORGANISMES)

### Qu'est-ce que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) ?

Le principe de la Responsabilité Élargie des Producteurs (**REP**) découle du principe « pollueur-payeur » dans le domaine de la gestion des déchets. Son application s'est traduite par la création d'une vingtaine de filières REP couvrant la grande majorité des gisements de DMA présentant un enjeu particulier en matière de valorisation ou de traitement. Ainsi, les metteurs sur le marché de produits tels que les emballages ménagers, les papiers, les éléments d'ameublement, les textiles ou les équipements électriques et électroniques doivent s'acquitter d'obligations auprès d'éco-organismes agréés par les pouvoirs publics au titre de la gestion des déchets qui résultent de la consommation de leurs produits.





### Qu'est-ce qu'un éco-organisme ?








Un éco-organisme est une société de droit privé investie par les pouvoirs publics de la mission d'intérêt général de prendre en charge, dans le cadre de la REP, la fin de vie des équipements qu'ils mettent sur le marché. La REP et les éco-organismes sont nés en réponse au besoin des États membres de l'Union Européenne de gérer leurs déchets, d'une part pour limiter leur pollution et d'autre part pour éviter le gaspillage des ressources naturelles. Le statut d'éco-organisme agréé impose une conformité totale au cahier des charges réglementaire défini par l'État pour chaque filière. Par cet agrément, les éco-organismes sont soumis à des obligations de moyens et de résultats.

Les éco-organismes n'ont pas vocation à réaliser des bénéfices mais bien à apporter aux détenteurs de déchets une gestion optimisée des opérations (*collecte, logistique, traçabilité, démantèlement, dépollution et traitement*). Ce faisant, ils sont les garants de la qualité des filières REP et de leur amélioration continue. Les éco-organismes sont des acteurs phare de la chaîne de valeur de gestion des déchets : ils sélectionnent, pilotent et audient, pour le compte des producteurs, les opérateurs les plus performants et les plus responsables.





Ils peuvent être de 2 types :

- « Financeurs » : dans ce cas, ils versent des soutiens financiers à certains acteurs, notamment les collectivités territoriales.
- « Opérationnels » : dans ce cas, ils font appel à des prestataires sélectionnés sur appel d'offres pour assurer directement la collecte et le traitement des produits usagés.

					Aspects financiers	
Filières		Etat de la REP Nom de l'Eco organisme	Aspect contractuel	Nature du déchet/articulation avec le service public	Dépense à charge de la collectivité	Recettes au profit de la collectivité
Emballages		REP « historique » avec la création d' <b>ECO-EMBALLAGES</b> et du point vert en 1992 Fusionne avec ECOFOLIO et devient <b>CITEO</b> en 2017	1 <sup>er</sup> contrat CAP signé en 1999 avec Eco Emballages - dernier contrat en cours jusqu'au 31/12/2017	Emballages et verres collectés dans les bacs et conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri + frais supports communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien lié à la performance de tri</li> <li>• recettes issues de la vente matériaux</li> </ul>
Papiers graphiques (tous les papiers)		REP créée en 2007 avec l'agrément <b>d'ECOFOLIO</b> , Fusionne avec ECOFOLIO et devient <b>CITEO</b> en 2017	1 <sup>ère</sup> convention signée en 2007 avec ECO FOLIO Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2017	Papiers mélangés dans les bacs jaunes et les conteneurs PAV	Frais de collecte et de tri au centre de tri	soutien financier à la tonne triée et valorisée
Piles et accumulateurs		REP créée en 1999 Avec <b>COREPILE</b>	Convention signée avec COREPILE en 2003	collectés en Fûts spécifiques dans les déchèteries	Reprise gratuite	<i>Pas de soutien</i>
DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et électroniques)		REP créée en 1997 avec l'agrément de 3 Eco Organismes : ECOSYSTEMES, ECOLOGIC, RECYLUM	Pour les DEEE : convention signée en 2008 avec OCAD3E et <b>ECOSYSTEMES</b> . Pour les lampes : Convention signée	Récupération sur les 4 déchèteries depuis. 2008 + reprise du 1 pour 1 en magasin	Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis communication, gestion et lutte vols/vandalisme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• soutien financier à la tonne récupérée et traitée</li> <li>• soutien à la</li> </ul>

Lampes			en 2007 avec <b>RECYLUM</b> Dernières Conventions en cours jusqu'en 31/12/2020			communication
Textiles		REP créée en 2009 avec l'agrément d' <b>ECO TLC</b>	1 <sup>ère</sup> convention signée en 2011 avec ECO TLC Dernière convention en cours jusqu'au 31/12/2019.	Colonnes mises en place par le RELAIS et ECOTEXTILES	Collecte gratuite. Pas de frais pour la collectivité hormis communication	soutien à la communication
Pneus		REP créée en 2002 Avec <b>ALLIAPUR</b> et création de l'écotaxe à l'achat		<b>Pas de collecte par la collectivité</b> Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
Médicaments		REP créée en 1992 avec l'agrément de <b>CYCLAMED</b> - Reprise en pharmacies.		<b>Pas de collecte par la collectivité</b> Reprise en pharmacies		
Bouteilles de gaz		REP créée par décret de déc.2012		<b>Pas de collecte par la collectivité.</b> Les distributeurs ont l'obligation de reprise		
DASRI (Déchets Activité de Soins à Risque Infectieux)		REP créée en 2012 avec l'agrément de <b>DASTRI</b> Déploiement effectif début 2014 - Reprise en pharmacies		<b>Pas de collecte par la collectivité.</b> Depuis début 2014, reprise en pharmacies		
DDS (Déchets Diffus Spécifiques)		REP créée avec l'agrément d' <b>ECO DDS</b> en avril 2013	<b>A l'étude</b> - mise en œuvre de la REP envisagée au plus tôt au cours de l'année 2017	Ces déchets sont déjà collectés en déchèteries via la collecte des DMS	Frais de collecte/traitement via les DMS	Aucune compensation à ce jour - <i>Adhésion Eco DDS prévue en 2019/2020</i>
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)		REP créée en 2012 avec l'agrément d' <b>ECO MOBILIER</b> Déploiement national progressif depuis fin 2013	Convention signée avec ECO MOBILIER en février 2017 (contrat CTCM)	Ces déchets sont actuellement évacués dans les bennes bois/ferrailles/encombrants. 1 Benne sera dédiée sur 1 déchèterie dès l'automne 2017 - montée en puissance progressive sur tous les sites par la suite	<b>Actuellement</b> : Frais de collecte/traitement via les bennes encombrants/ferrailles/bois  <b>A partir de 2018</b> (site de Nogent) <b>et 2020</b> (autres sites) : Reprise gratuite - pas de frais pour la collectivité hormis la communication	<b>Depuis février 2017</b> : • soutien financier à la tonne valorisée • soutien à la communication

INFORMATION :

 et  ont fusionné au cours de l'année 2017 pour former  puis 

**ANNEXE 3 : Comment fonctionne le centre de tri des emballages et des papiers**



## GLOSSAIRE

**CET** : Centre d'enfouissement technique  
**CDC** : Communauté de Communes  
**CMTV** : Chartres Métropole Traitement et Valorisation  
**DASRI** : Déchets d'activité de soins à risques infectieux  
**DDM** : Déchets dangereux des ménages  
**DDS** : Déchets diffus spécifiques  
**DEA** : déchets d'éléments d'ameublement  
**DEEE ou D3E** : Déchets d'équipements électriques et électroniques  
**DIB** : Déchets industriels Banals  
**DMA** : Déchets ménagers et assimilés  
**DMS** : Déchets ménagers spéciaux  
**DTQD** : Déchets toxiques en quantités dispersées  
**DV** : Déchets verts  
**ELA** : Emballages recevant du liquide alimentaire (Briques)  
**EMR** : Emballages ménagers recyclables  
**EPCI** : Etablissement public de coopération intercommunale  
**ICPE** : Installation classée pour la protection de l'environnement  
**OM** : Ordures ménagères  
**PAP** : Porte à porte  
**PAV** : Point d'apport volontaire  
**PEDMA** : Plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés  
**PRGPD** : Plan régional de gestion et de prévention des déchets  
**PEHD** : Polyéthylène haute densité  
**PET** : Polyéthylène téréphthalate  
**PLP** : Programme local de prévention  
**REFIOM** : Résidus d'épuration des fumées d'incinération des ordures ménagères  
**REP** : Responsabilité élargie du producteur  
**RS** : Redevance spéciale  
**SDIS** : Service départemental d'incendie et de secours  
**SOMEL** : Syndicat des ordures ménagères d'Eure et Loir  
**TEOM** : Taxe d'enlèvement des ordures ménagères  
**TGAP** : Taxe générale sur les activités polluantes